

Editorial : Les relations franco-africaines à l'épreuve des préoccupations du moment *Jean-Pierre Vidon* 2

Outre-mer

Jean-François Carenco, Ministre délégué chargé des Outre-mer	4
Les parlementaires ultramarins	5
CP Lutte contre le réchauffement climatique, transition écologique et souveraineté alimentaire : le Gouvernement encourage l'adaptation de l'agriculture ultramarine	6
Les ministres Agnès Firmin Le Bodo et Jean-François Carenco ont réuni les élus de Guadeloupe et de Martinique, pour échanger sur l'avancement et les perspectives du plan Chlordécone IV	8
LADOM (L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité)	9
Lancement du dispositif « Alternance ADVF-Parcours mobilité »	9

Réflexions sur le temps passé et présent

L'action militaire française en Afrique à l'épreuve des réseaux sociaux	<i>Capitaine Gautier Boutry</i> 10
La sécurité alimentaire en Afrique : incidences conjuguées de la pandémie Covid-19 et de la guerre en Ukraine	<i>Said Alahyane</i> 14
Afrique : santé, accès aux soins et financement, trois défis d'importance	<i>Pierre Auffret</i> 19

Lu chez le libraire et dans CarASOM

Franck Temporal : Migrations, emplois et inégalités à l'île de La Réunion (1946-1999) : quel apport pour la compréhension du développement ? (L'Harmattan, 2021)	<i>Jean Nemo †</i> 24
Zorian Stech : Histoire du condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides : de colonie à pays (Les Indes Savantes, 2021)	<i>Dominique Barjot</i> 25
Jean Lebrun : Ici Saint-Pierre-et-Miquelon (Bleu autour, 2021)	<i>François Bellec</i> 27
Pierre E. Moukoko : Relations Afrique-France : les gâchis français Plaidoyer pour un changement de paradigme dans la politique africaine de la France (L'Harmattan, 2020)	<i>Jean- Pierre Vidon</i> 28

Institutions et associations amies

ASOM, OIF, ANOM, I&M, CADE, ARRI, IP, FRATERNITÉ AFRIQUE, ADOSOM	31
--	----

Vie de l'association 46

In memoriam : Cyr DESCAMPS, Marc BOTTI, Claude LE BORGNE, Hervé KERNEIS, Sabine DIDELOT 47

Les relations franco-africaines à l'épreuve des préoccupations du moment

Covid 19, guerre en Ukraine, deux préoccupations majeures qui, à des degrés divers, ont affecté et continuent d'affecter le quotidien de millions d'habitants de la planète. Pour longtemps encore ? Nul ne peut le prédire. La manière dont elles ont influé, à des titres divers, sur les relations de certains des Etats africains avec la France et ses principaux compétiteurs sur le continent justifie que l'on s'y arrête.

S'agissant de la pandémie, la Chine a su, plus rapidement que d'autres, apporter une aide, dans le droit fil de sa présence agissante dans nombre de pays concernés et de la politique d'influence qu'elle y poursuit depuis plusieurs décennies. Dès la mi-mars 2020, Jack Ma, fondateur de la plateforme de commerce en ligne Alibaba, dirige vers l'Afrique des millions de masques et de kits de dépistage ainsi que du matériel médical, ambitionnant de doter les 54 pays du continent. Le 17 juin 2020, se tient, par liaison video, un Sommet extraordinaire Chine-Afrique sur la solidarité contre le Covid 19. Dans le même temps, la France annonce, à destination de l'Afrique une aide de 1,2 milliard d'euros, une partie en dons, 150 millions, et le reste en prêts. L'impact médiatique a été inévitablement plus faible, d'autant plus que ce geste, comme d'autres soutiens comparables, s'est fait, apparemment, par redéploiement.

Le conflit en Ukraine a, par ses conséquences sur les exportations de céréales, rappelé la dépendance d'une grande partie du continent africain. Il est intervenu alors que se poursuit, depuis quelques années, une réactivation de l'implication de Moscou sur ce continent, donnant à la Russie l'influence nécessaire pour faire porter à d'autres la responsabilité des effets pervers de la guerre sur l'alimentation des populations africaines. Cette implication affecte aujourd'hui, de manière significative, les relations de certains des Etats francophones avec la France. En 2018, le groupe Wagner a pris pied en Centrafrique, premier pays à l'accueillir alors que se murmure maintenant sa présence ailleurs en Afrique centrale. Au Mali, ces mercenaires russes ont pris la place des effectifs français au moment du retrait de l'Opération Barkhane. Le pays serait devenu « la plate-forme russe de déstabilisation régionale ». Au Burkina Faso, le coup d'Etat du 30 septembre dernier paraît avoir été favorisé par la Russie à

travers réseaux sociaux et activistes : le 1^{er} octobre, la foule s'en prenait à l'ambassade de France et à l'Institut Français, des drapeaux russes étaient brandis par des manifestants. Par ailleurs, la Russie a multiplié ses nouveaux accords militaires avec l'Afrique : parmi les francophones, 4 des 5 pays du Sahel sont concernés mais aussi la RCA, la Guinée, et, cette année, le Cameroun et Madagascar. Les réseaux sociaux inspirés ou soutenus par Moscou jouent également une partition qui attise un sentiment anti-français dans nombre de pays francophones du continent.

Dans la plupart de ces derniers, une autre présence avait, dès le début du millénaire, pénétré le continent africain, celle de la Turquie, avec un *modus operandi* plus subtil. Le choix a été celui de développer une présence et un vecteur de communication. En 2000, les ambassades turques en Afrique auraient été, apparemment au nombre de 7 ; elles sont aujourd'hui 40 et d'autres sont en projet. Pour sa part, la Turkish airlines dessert 51 destinations dans 39 pays africains, facilitant ainsi les échanges, notamment économiques, avec le continent. Ces efforts ont porté leurs fruits : les transactions commerciales turques avec cette région du monde, de l'ordre d'une centaine de millions de dollars, il y a vingt ans, sont passées à 20 milliards en 2019 avec l'ambition d'atteindre à court terme les 100 milliards. Aujourd'hui, la Turquie a toutes les raisons de tirer parti de son rôle d'habile négociateur pour rétablir le flux des céréales ukrainiennes vers l'Afrique

En soulignant, lors de la Conférence des ambassadeurs, le 1^{er} septembre dernier, que « notre pays est souvent attaqué dans les opinions publiques par les réseaux sociaux et des manipulations », le Président de la République a estimé que « le continent africain en était le meilleur laboratoire ». Aussi, a-t-il tracé à l'intention de son auditoire le chemin à suivre dans les pays concernés : « grâce à une vraie politique partenariale...on enlèvera les sous-jacents du narratif russe, chinois ou turc qui viendraient leur expliquer que la France est un pays qui fait de la néo-colonisation et qui installe son armée sur leur sol ». Cette action « devait être au cœur des missions du réseau », il fallait être « beaucoup plus agressifs, mobilisés sur ce sujet » a déclaré le chef de l'Etat en rappelant qu'un ambassadeur pour la diplomatie publique en Afrique

avait été nommé à cet effet. Dans le même sens, des voix s'élèvent, celles de personnalités africaines reconnues qui entendent structurer leurs efforts pour s'opposer aux campagnes mensongères dirigées contre la France et contre l'Europe.

Au-delà de leur influence, néfaste à notre endroit, à travers les réseaux sociaux, les trois partenaires de l'Afrique auquel il a été fait allusion ont chacun leur style dans leur *modus operandi*. Viennent spontanément à l'esprit, sans que cela ne soit exhaustif, pour la Chine, rapidité et visibilité de ses actions, appréciées des opinions publiques, pour la Russie, propension à proposer des solutions sécuritaires aux gouvernants non sans contrepartie, et pour la Turquie, choix d'une couverture quasi-exhaustive du continent africain favorisant, notamment, les échanges économiques.

En ce qui nous concerne, beaucoup a déjà été pensé et exprimé : hier, la diplomatie économique qui demeure tout aussi essentielle, aujourd'hui, l'accent mis sur la diplomatie publique dont l'importance est devenue capitale pour lutter contre la diffusion nocive des contre-vérités. A cela méritent sans doute de s'ajouter quelques clés supplémentaires, qui devraient aller de soi, pour participer à la représentation et à l'action de la France en Afrique.

Manifester notre présence systématique sur le terrain, lorsqu'elle est souhaitée, y compris pour des événements modestes, constitue un élément essentiel pour marquer l'intérêt que l'on porte au pays, à ses autorités, à ses communautés, à ses habitants. Il importe ainsi de saisir toute les occasions d'échanger avec celles et ceux qui s'y prêtent, quelle que soit leur place dans la société, quelle que soit leur génération, la jeunesse, à l'évidence ne devant pas être négligée, bien au contraire. Le bouche-à-oreille qui colporte les fausses informations de nature à nous nuire peut tout aussi bien faire circuler l'inverse.

Et dans les circonstances difficiles, les épreuves qui peuvent toucher un pays et nécessiter un secours extérieur, la réactivité doit être la règle, certes pour exprimer soutien moral et parfois compassion, mais surtout pour rechercher

les moyens d'apporter de l'aide le plus rapidement possible comme d'autres partenaires extérieurs savent si bien le faire sans conditionner cette aide à la stricte observance des valeurs qu'à juste titre nous défendons. L'un n'empêche pas l'autre.

L'ensemble de ces gestes, de ces comportements au quotidien, est généralement connu de bon nombre d'interlocuteurs officiels, de décideurs, contribuant ainsi à la perception de notre pays. La relation de confiance qui s'instaure au prix de ces quelques efforts permet bien souvent, lorsque des sujets sensibles surgissent, d'obtenir une meilleure écoute des autorités, de les convaincre et d'obtenir gain de cause y compris lorsque notre plaidoyer se doit d'être critique.

Jean-Pierre Vidon

LE BUREAU ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AROM

Président : Jean-Pierre VIDON

Vice-président : Pierre LANG

Secrétaire générale : Florelle CHAPELLE

Trésorier : Michel BOUSQUET

Délégué à la protection des données :
Marc DEQUECKER

Délégué à la communication :
Jean-Marc BOYER

Membres du Conseil d'administration :
Françoise CHAPPUIS, Gilbert CHAVANNES,
José HOTT, François LAURENT-ATTHALIN
et Stéphane RICHEMOND



Jean-François Carenco, Ministre délégué chargé des Outre-mer

Par décret du 25 juin 2022 relatif à la composition du Gouvernement, les fonctions de Ministre délégué chargé des Outre-mer sont exercées par Jean-François Carenco.

Biographie de Jean-François Carenco

Né le 7 juillet 1952 à Talence (Gironde)

Formation

- Licence de droit
- HEC
- École Nationale d'Administration (promotion Michel de L'Hospital)

Distinctions

- Commandeur de l'ordre national du Mérite
- Commandeur de la Légion d'honneur

Carrière

- Ministre délégué chargé des Outre-mer 2022
- Président de la Commission de régulation de l'énergie 2017 - 2022
- Président de Coallia
- Président du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie 2015
- Préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris 2015 - 2017
- Préfet du Rhône 2010 - 2015
- Directeur de Cabinet de Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable, et de l'aménagement du territoire, puis ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, chargé des technologies vertes et des négociations sur le climat 2008 - 2009
- Préfet de la Haute-Garonne 2007 - 2008
- Conseiller spécial de Jean-Louis Borloo, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi 2007
- Préfet de la Seine-Maritime 2006 - 2007
- Préfet de la Haute-Savoie 2002 - 2004
- Préfet de Guadeloupe 1999 - 2002
- Préfet de Tarn-et-Garonne 1997 - 1999
- Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon 1996 - 1997
- Secrétaire général de la préfecture des Yvelines 1991 - 1996
- Secrétaire général du haut-commissariat de Nouvelle-Calédonie 1990 - 1991
- Directeur général du District de Montpellier 1983-1988
- Conseiller au tribunal administratif de Marseille 1979-1983



20 mai 2022 Cérémonie de passation de pouvoirs entre M. Sébastien Lecornu et Mme Yaël Braun-Pivet.



4 juillet 2022 Cérémonie de prise de fonction de M. Jean-François CARENCO, ministre délégué chargé des Outre-mer, auprès de M. Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer.

Cabinet du Ministre chargé des Outre-mer

- M. Joël MATHURIN, Directeur du cabinet
- M^{me} Raphaëlle EPSTEIN-RICHARD, Directrice adjointe du cabinet
- M. Charles-Antonin BUREL, Chef de cabinet
- M^{me} Mandy TINOT, Cheffe de cabinet adjointe
- M. Romain CHARVET, Conseiller affaires internationales, Union européenne et discours
- M. Guillaume VAILLE, Conseiller budget et finances locales
- M. Étienne DE LA FOUCHARDIÈRE, Conseiller agriculture, pêche, mer et transports
- M. François-Xavier BOELL, Conseiller économie et emploi
- M^{me} Carolina ÉCHANDIA, Conseillère presse et communication
- M^{me} Charlotte LOGEAS, Conseillère transition écologique, logement et énergie
- M^{me} Lou LE NABASQUE, Conseillère parlementaire
- M. Maxime DUBOIS, Conseiller spécial
- M. Jean-Laurent LASTELLE, Conseiller culture, histoire et mémoire

Les parlementaires ultramarins

Tous les élus nationaux, au Sénat et à l'Assemblée nationale. Les élus au Parlement européen.

Guadeloupe

Députés

- 1^{ère} : Olivier SERVA (Div G)
- 2^e : Christian BAPTISTE (Div G)
- 3^e : Max MATHIASIN (MODEM D)
- 4^e : Elie CALIFER (PPM)

Sénateurs

- Dominique THEOPHILE (RDPI)
- Victorin LUREL (SER)
- Victoire JASMIN (SER)

Guyane

Députés

- 1^{re} : Jean-victor CASTOR (Non inscrit)
- 2^e : Davy RIMANE (Non inscrit)

Sénateurs

- Georges PATIENT (RDPI)
- Marie-Laure PHINERA-HORTH (RDPI)

Martinique

Députés

- 1^{re} : Jiovanny WILLIAM (Non inscrit)
- 2^e : Marcelin NADEAU (Non inscrit)
- 3^e : Johnny HAJJAR (Div G)
- 4^e : Jean-Philippe NILOR (PCF)

Sénateurs

- Catherine CONCONNE (SER)
- Maurice ANTISTE (SER)

La Réunion

Députés

- 1^{ère} : Philippe NAILLET (PS)
- 2^e : Karine LEBON (Pour La Réunion)

- 3^e : Nathalie BASSIRE (Non inscrit)
- 4^e : Emeline K/BIDI (LFI)
- 5^e : Jean-Hugues RATENON (LFI)
- 6^e : Frédéric MAILLOT (Div G)
- 7^e : Perceval GAILLARD (LFI)

Sénateurs

- Michel DENNEMONT (RDPI)
- Nassimah DINDAR (UC)
- Jean-Louis LAGOURGUE (INDEP)
- Viviane MALET (LR)

Mayotte

Députés

- 1^{ère} : Estelle YOUSOUFFA (Div droite)
- 2^e : Mansour KAMARDINE (LR)

Sénateurs

- Thani MOHAMED SOILIHI (RDPI)
- Abdallah HASSANI (RDPI)

Nouvelle-Calédonie

Députés

- 1^{ère} : Philippe DUNOYER (Union loyaliste)
- 2^e : Nicolas METZDORF (Union loyaliste)

Sénateurs

- Pierre FROGIER (LR)
- Gérard POADJA (UC)

Polynésie française

Députés

- 1^{ère} : Tematai LE GAYIC (Tavini Huira'atira)
- 2^e : Steve CHAILLOUX (Tavini Huira'atira)
- 3^e : Moetaï Charles BROTHERSON (Tavini Huira'atira)

Sénateurs

- Teva ROHFRITSCH (RDPI)
- Lana TETUANUI (UC)

Saint-Barthélemy - Saint-Martin

Député

- Frantz GUMBS (LREM)

Saint-Barthélemy

Sénateur

- Micheline JACQUES (LR)

Saint-Martin

Sénateur

- Annick PETRUS (LR)

Saint-Pierre-et-Miquelon

Député

- Stéphane LENORMAND (Div D)

Sénateur

- Stéphane ARTANO (RDSE)

Îles de Wallis et Futuna

Député

- M. Mikaele SEO (Centre)

Sénateur

- Mikaele KULIMOETOKE (RDPI)

Intergroupe parlementaire de l'Outre-mer

- Présidence : Moetaï Charles BROTHERSON (Tavini Huira'atira) député de la 3^e circonscription de Polynésie

Les députés Européens

- Maxette GRISONI-PIRBAKAS (RN)
- Stéphane BIJOUX (LREM)
- Younous OMARJEE (LFI)
- Max ORVILLE (MODEM)



CP | Lutte contre le réchauffement climatique, transition écologique et souveraineté alimentaire : le Gouvernement encourage l'adaptation de l'agriculture ultramarine



Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, M. Marc Fesneau, et le ministre délégué, chargé des outre-mer, M. Jean-François Carenco, ont participé ce jour au conseil d'administration de l'office de développement de l'économie agricole d'outre-mer. C'est une première dans l'histoire de l'ODEADOM. Ils ont pu échanger avec les représentants agricoles et élus de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

Ils ont rappelé le soutien sans faille de l'Etat au côté des acteurs ultramarins pour le développement de l'agriculture dans tous les territoires et le dialogue constant maintenu pour inscrire ce développement dans la trajectoire de transformation agricole des Outre-mer dessinée par la Président de la République.

En complément du soutien annuel de 600M€, une nouvelle aide aux planteurs de canne à sucre de 19 M€/an sur les 6 prochaines années est financée par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Le plan de résilience gouvernementale a permis de déployer une enveloppe de 10 M€ pour compenser une partie des surcoûts liés à l'alimentation animale dans les outre-mer. Près de 60 M€ de projets ont été acceptés sur les différents volets du plan de relance

Le soutien du ministère des outre-mer à l'ODEADOM passera de 3 à 6 M€ en 2023 et sera orienté sur les besoins des productions destinées à la consommation locale. Les mesures de France 2030 sont ouvertes aux territoires ultramarins, notamment les aides aux investissements innovants, les démonstrateurs territoriaux vers la transition agroécologique. Ces dispositifs pourront être adaptés, si nécessaire, aux besoins spécifiques des outre-mer.

Afin d'engager les outre-mer dans la planification écologique portée par la première Ministre, les ministres ont demandé au CA de l'ODEADOM de conduire, en lien avec les services de l'Etat, des concertations pour pouvoir construire, territoire par territoire, une stratégie adaptée pour aller vers l'autonomie alimentaire tenant compte des enjeux liés à la souveraineté alimentaire et au changement climatique, et des travaux menés dans le cadre des comités de transformation agricole des outre-mer.

Cette démarche collégiale associant les collectivités et les acteurs professionnels, s'inscrit dans les travaux initiés à la demande du Président de la République, suite à sa rencontre avec les élus ultramarins le 7 septembre, en vue de repenser la relation entre l'Etat et les outre-mer et améliorer la mise en œuvre des politiques publiques dans ces territoires. Ces travaux seront présentés lors du prochain salon international de l'agriculture et permettront d'envisager la présentation de modifications du programme POSEI à la Commission européenne à l'été 2023.

Les concertations qui vont débiter permettront de coordonner les différents soutiens publics existants et engager l'agriculture résolument dans la démarche agroécologique, la résilience climatique et la souveraineté alimentaire.



Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et le ministre délégué, chargé des Outre-Mer.

Dans le cadre du « Oudinot du pouvoir d'achat », des engagements seront pris très prochainement au niveau national pour favoriser les circuits locaux de production, et faire figurer davantage de produits locaux dans les boucliers qualité prix.

En ce qui concerne les productions de fruits et légumes, les outre-mer sont étroitement associés au plan national de souveraineté pour la filière fruits et légumes. Le budget dédié aux territoires dans le cadre du plan national Ecophyto a été augmenté de 50 %. **Les travaux menés au sein de la Commission des usages orphelins se poursuivent et sont essentiels pour mettre au point des réponses adaptées.**

En ce qui concerne, la lutte contre la leucose bovine à La Réunion, une enveloppe complémentaire de 750 k€ a été annoncée par le Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et viendra compléter les 4,4 M€ initialement prévus dans le plan global de maîtrise sanitaire de La Réunion, en complément du soutien apporté par le conseil départemental.

S'agissant de la filière sucre, Les ministres saluent la qualité du dossier d'activation d'une clause de sauvegarde à destination de la Commission Européenne, préparé avec la filière depuis de nombreux mois afin de répondre à la dégradation continue des positions commerciales des sucres des DROM sur le marché européen. Les ministres ont rappelé que ces mécanismes ne sont activés que très rarement mais qu'ils étaient convaincus que le dossier méritait d'être étudié par les autorités européennes.

Les ministres sont particulièrement vigilants à la situation du monde agricole en Guyane qui a été ébranlé par le suicide récents de deux agriculteurs. Le coordinateur national de la feuille de route « Prévention du mal-être et accompagnement des populations agricoles en difficulté » a été mobilisé. **Olivier DAMAISIN a été nommé référent spécifiquement dédié à la Guyane et lui sera rattaché. Il aura pour mission de coordonner un plan d'action spécifique durant quelques mois.** Le prochain déplacement du Ministre chargé des outre-mer en Guyane sera l'occasion de construire un plan de développement de l'agriculture en Guyane.

Il a enfin été annoncé le lancement prochain d'une concertation nationale sur le pacte de renouvellement des générations, qui associera étroitement les outre-mer avec une attention particulière à la situation de Mayotte aujourd'hui impactée par de fortes tensions locales.

Les ministres Agnès Firmin Le Bodo et Jean-François Carencio ont réuni les élus de Guadeloupe et de Martinique, pour échanger sur l'avancement et les perspectives du plan Chlordécone IV

Monsieur Jean-François CARENCO, ministre délégué, chargé des Outre-mer et Madame Agnès FIRMIN LE BODO, ministre déléguée, chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé ont réuni au Ministère de la Santé et de la Prévention, ce vendredi 4 novembre 2022, les élus de Guadeloupe et de Martinique, pour échanger sur l'état d'avancement du plan chlordécone IV et les perspectives.

Lors de cette réunion, les échanges ont porté sur : les éléments clés du premier bilan annuel du plan chlordécone et les perspectives de déploiement. Les ministres ont évoqué en particulier l'importance de la recherche scientifique et des différentes démarches mises en œuvre pour « aller vers » les différents publics cibles, comme les analyses gratuites de chlordécone dans le sang, le fonds d'indemnisation des victimes de pesticides, ou les analyses de sols gratuites pour les agriculteurs et les particuliers.

Ils ont également évoqué les « rencontres chlordécone » qui se tiendront en Guadeloupe et en Martinique, du 12 au 16 décembre. Ces rencontres dont l'objectif est de « connaître pour agir » permettront de faire un point d'étape sur les connaissances scientifiques lors d'un colloque scientifique du 12 au 14 décembre en Guadeloupe.

Les ministres ont salué la présence des élus, des acteurs essentiels dans la mise en œuvre de ce plan. Leur rôle est fondamental dans l'accompagnement et l'information de leurs administrés. Aussi, ils ont tenu à souligner l'engagement des préfets et des directeurs généraux des Agences régionales de santé dans la mise en œuvre du plan au niveau local. Ils ont également encouragé l'implication de l'ensemble des acteurs qui concourent à une action déterminée, autant sur le plan stratégique, qu'opérationnel. Pour rappel, ce plan mobilise 9 ministères et leurs services, et de nombreux opérateurs publics, sous la coordination d'une directrice de projet placée auprès du directeur général de la santé et la directrice générale des outre-mer.



Parmi les élus des Antilles, étaient invités : les députés et sénateurs de Guadeloupe et de Martinique, les présidents de la Région et du Conseil départemental de Guadeloupe, les présidents du Conseil exécutif et de l'Assemblée de Martinique, et les présidents des associations des maires de Guadeloupe et de Martinique.

Lors de son déplacement en Martinique en septembre 2018, le Président de la République Emmanuel Macron a reconnu solennellement et pour la première fois, que l'État prendrait sa part de responsabilité dans le scandale environnemental du chlordécone, fruit d'un choix collectif (État, élus, acteurs économiques) face aux menaces qui pesaient sur une partie des exploitations et des emplois aux Antilles en l'absence de ce produit. C'est dans ce contexte que le Gouvernement a lancé, fin février 2021, un nouveau plan interministériel de lutte contre la pollution par la chlordécone (plan chlordécone IV 2021-2027).

Avec ce plan, doté d'un budget inédit de 92 M€ sur sa durée (soit le budget alloué aux 3 plans précédents), le Gouvernement est engagé avec détermination pour protéger la santé des populations, tendre vers le « zéro chlordécone » dans l'alimentation et réparer les impacts de cette pollution au niveau individuel et collectif.

" Nous avançons, même s'il reste encore beaucoup à faire, face à ce scandale environnemental. Je le dis avec beaucoup d'humilité, face à la tâche à accomplir, aux attentes fortes et à la colère légitime. Nous encourageons la population à réaliser un dosage de chlordécone dans le sang. Nous devons trouver des solutions, pour agir ensemble. Les professionnels de santé ont un rôle important à jouer. "

Agnès Firmin le Bodo

"Accompagner les agriculteurs et les pêcheurs dans l'évolution de leurs activités professionnelles, c'est aussi avancer vers plus d'autonomie alimentaire dans les territoires."

Jean-François Carencio

LADOM (L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité)

LADOM (L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité) est un acteur majeur des mobilités des résidents des outre-mer au service du développement économique, social et culturel de leur territoire.

Elle a pour mission originelle et prioritaire de favoriser l'accès à la qualification et à l'emploi des demandeurs d'emploi résidant en outre-mer, au travers de parcours de formation en mobilité. Ceci afin de lutter contre le chômage, véritable fléau qui frappe localement plus durement les jeunes.

LADOM s'inscrit dans la politique de continuité territoriale qui repose sur les principes d'égalité des droits, de solidarité nationale et d'unité de la République. En outre depuis 2009, l'Agence s'est vue confier deux autres missions (financement du transport aérien) en faveur de la mobilité des ultramarins.

L'une au profit des étudiants dont la filière est saturée ou inexistante sur place et qui, pour ces raisons, souhaitent poursuivre leur parcours en dehors de leur territoire de résidence. L'autre au profit des résidents/grand public souhaitant se rendre en France hexagonale pour raisons personnelles.

Devenue un Établissement Public Administratif (EPA) depuis le 1^{er} janvier 2016, LADOM est placée sous la tutelle du ministère des Outre-mer et du ministère du Budget et bénéficie également du soutien financier de l'Union Européenne via le Fonds Social Européen (FSE) et du soutien des collectivités territoriales d'outre-mer (collectivités territoriales, conseils régionaux et conseil départemental pour Mayotte).

Dans un souci de réactivité et de proximité géographique avec son public et ses partenaires, LADOM dispose de bureaux en outre-mer et en France hexagonale.

Lancement du dispositif « Alternance ADVF-Parcours mobilité »

Mercredi 30 novembre, à Paris, a eu lieu le lancement du dispositif « alternance ADVF (assistant(e) de vie aux familles) » par le groupe Oui Care, leader des services à la personne et ses partenaires.

C'est dans ce cadre qu'ont été réunies les différentes parties prenantes du projet comme LADOM, Skill and You (SAY), APEF, Académie des services à la personne (ASAP) qui, tour à tour, ont présenté leurs engagements dans ce projet innovant et complet.

Ce dispositif est innovant car dans cette formation, chaque alternant bénéficie d'un tuteur dédié dans une agence APEF et suit des cours en classes virtuelles, accompagné d'un coach pour les aider sur la partie théorique. Tout au long de leur parcours, les alternants sont entourés par les partenaires qui les encadrent et mettent en place un accompagnement personnalisé pour les soutenir dans leur projet et leur apporter les ressources nécessaires pour un bon déroulement de leur formation afin d'aboutir à la réussite de leur diplôme.



Cette matinée d'échanges fut l'occasion de souligner la réussite de ce projet ainsi que d'échanger avec les alternantes (car cette promotion ne compte que des femmes). L'une d'entre elles a accepté de témoigner

"Cette formation m'ouvre de nouvelles portes professionnelles. J'ai pu découvrir un nouvel environnement, j'ai été très bien accueillie, intégrée et soutenue. Partir me permet de découvrir autre chose, savoir qui je suis vraiment et cela m'apporte un enrichissement personnel et professionnel."

Zabibou, 22 ans.

L'ACTION MILITAIRE FRANÇAISE EN AFRIQUE À L'ÉPREUVE DES RÉSEAUX SOCIAUX

En 2022, les réseaux sociaux occupent une place prépondérante dans la vie de la cité. Aucun pays n'est épargné, et les réseaux sociaux connaissent une croissance fulgurante en Afrique, ces dernières années. Vecteurs de communication efficaces et novateurs, les réseaux sociaux représentent également un défi majeur pour l'action militaire française en Afrique. Ils s'inscrivent en effet comme l'un des champs de confrontation principaux de l'espace immatériel où les luttes d'influence font rage. Ils s'imposent aujourd'hui comme le vecteur principal de diffusion du sentiment anti-français en Afrique, impactant directement notre capacité d'action sur ce continent. Comment expliquer l'émergence de ce nouvel enjeu, et comment y apporter une réponse adéquate ? Il convient, pour cela, d'étudier l'émergence d'un terreau favorable à la propagation du sentiment anti-français sur les réseaux sociaux, d'aborder ensuite la réalité de l'hostilité envers l'armée française et ses manifestations sur les réseaux sociaux, et d'envisager, enfin, les leviers d'action de l'armée française sur les réseaux sociaux pour préserver sa capacité d'action en Afrique. Ces propos s'appuieront essentiellement sur l'exemple du Sénégal et des autres pays dans lesquels l'occasion s'est offerte de conduire des missions.

L'Afrique est le continent de la tradition orale. Cette tradition a durablement façonné les mentalités des populations au cours des siècles. Cette culture spécifique confrontée à l'entrée dans l'ère des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, le tout dans un contexte politique et géopolitique loin d'être apaisé, a créé un terreau particulièrement favorable à l'émergence du sentiment anti-français sur les réseaux sociaux.



Guy Marius Sagna, activiste sénégalais, représenté sur un mur de Dakar avec son slogan « France Dégage ».

La tradition orale favorise la diffusion de l'information sans vérification préalable de sa véracité. Par ailleurs, dans la tradition africaine, mythes et réalité s'entremêlent, créant une appréhension du réel différente chez les populations. La rumeur tient également une place prépondérante dans une société où la communication est presque exclusivement verbale. La rumeur des voleurs de sexe¹ a ainsi causé plusieurs dizaines de mort depuis les années 1980, et est toujours vivace. Les réseaux sociaux s'érigent aujourd'hui en successeurs logiques de cette communication traditionnelle. L'information y circule sans filtre, souvent difficilement vérifiable, à une vitesse vertigineuse. À l'inverse de la transmission traditionnelle, le sage n'est plus à l'origine de la diffusion de l'information sur les réseaux sociaux, laissant libre cours à la diffusion de rumeurs toujours plus infondées. Longtemps en retard dans le domaine des nouvelles technologies, l'Afrique

tente aujourd'hui de combler l'écart. Grâce aux investissements des États et des opérateurs, une part toujours plus importante de la population accède à internet et aux réseaux sociaux, qui s'inscrivent progressivement comme un aspect incontournable de la vie de la jeunesse africaine. Cette croissance va de pair avec l'émergence d'un sentiment anti-français au sein de la jeunesse ; le Sénégal en est un exemple éloquent. Îlot de stabilité régionale, exemple de décolonisation apaisée, le Sénégal a pourtant vu se développer ces dernières années un discours radical envers la présence française. C'est tout naturellement grâce aux réseaux sociaux que ce discours a prospéré et s'est diffusé largement au sein d'une jeunesse sénégalaise délaissée par les pouvoirs publics.

¹ Julien Bonhomme, *Les Voleurs de sexe. Anthropologie d'une rumeur africaine* Paris, Seuil, coll. « La librairie du XXI^e siècle »

La propagande anti-France sur les réseaux sociaux tire parti des spécificités de ces vecteurs de communication pour discréditer l'action militaire française en Afrique. Les acteurs de cette propagande sont nombreux et de natures diverses. Le résultat obtenu de cette propagande est une entrave à l'action de l'armée française sur le continent africain, bien qu'il faille relativiser l'impact des réseaux sociaux dans le champ du réel.

Sur les réseaux sociaux, l'armée française est attaquée par différents moyens qui prennent le plus souvent la forme de *fake news*. Les activistes inventent ainsi de toutes pièces des événements qui jettent l'opprobre sur l'intervention française en Afrique. Très réactifs, ils n'hésitent pas à détourner des images pour en livrer volontairement une interprétation erronée et à créer leurs propres médias pour diffuser ces informations. Enfin, ils utilisent la technique du *flooding* pour saturer les espaces de débat et faire apparaître leurs opinions comme majoritaires. Quelques exemples de ces procédés méritent d'être présentés.

• La création ex nihilo de *fake news*



• Le travestissement de la réalité



L'armée française est régulièrement accusée de collusion avec l'ennemi, voire de combattre à ses côtés. Il s'agit d'une méthode d'inversion du référentiel.

Le tweet ci-contre relaie une information inventée de toutes pièces, selon laquelle l'armée camerounaise aurait arrêté 8 soldats français combattant au sein de Boko Haram. Après de rapides recherches, l'image d'illustration représente en réalité un mercenaire britannique arrêté au Zimbabwe en 2004 pour son implication dans une tentative de coup d'état en Guinée équatoriale. L'information est donc inventée de toutes pièces et ne repose sur aucun fait tangible. Il faut noter que cet article réapparaît sur les réseaux, très régulièrement, depuis 2015, confirmant ainsi la persistance des rumeurs en Afrique.

Il s'agit probablement de la méthode la plus courante des activistes anti-France. Ceux-ci sortent une photo ou un événement de son contexte et le

modifient ou l'interprètent de manière à discréditer l'armée française. En l'occurrence, une photo de la livraison de motos aux forces armées burkinabèes est interprétée comme une livraison de motos aux GAT², interrompue par les forces armées maliennes. Il faut noter que ce tweet émane d'un média ivoirien, présent uniquement sur Twitter et Facebook, dont l'activité principale est la publication (ou le retweet) quotidienne de contenu panafricaniste depuis 2015. Comme Leader News, ils sont des centaines de petits médias indépendant à publier ce type de contenu exclusivement sur les réseaux sociaux.

• La création de média grand public



Régulièrement moqués pour leurs *fake news* grossières, les petits médias indépendants évoqués ci-dessus sont complétés par des médias en apparence plus sérieux à plus large audience. C'est le cas de Seytoo, ci-dessus. Média sénégalais aux visées internationales, conçu comme un magazine de grande diffusion, il cible

² Groupes armés terroristes



une audience particulièrement large : conseils de beauté, rubrique high tech, rubrique économie, rubrique politique... On constate cependant qu'entre deux articles traitant de sujets variés s'intercale systématiquement un article anti-France, et fréquemment anti-armée française. Sous une apparence de média respectable, sur Facebook et Twitter notamment, ce média effectue un travail consciencieux de propagande anti-France. On remarque, par ailleurs, que ce média est nécessairement financé pour proposer du contenu quotidiennement, être hébergé sur un site internet à jour, posséder sa propre application, et, surtout, être sponsorisé sur Facebook ce qui lui permet d'apparaître automatiquement sur le fil d'actualité de la majorité des utilisateurs de Facebook qui activent leur géolocalisation au Sénégal. En définitive, ce sont plus de 60 000 abonnés sur Facebook, plusieurs dizaines de tweets quotidiens. Un survol des publications permet de déterminer rapidement l'origine des financements et de déterminer qui dicte la ligne de ce supposé média indépendant panafricaniste... Il s'agit de la Chine, qui surfe sur la vague panafricaniste pour consolider sa présence en Afrique et tenter d'évincer la France. La ficelle semble grosse, et pourtant le relatif succès du média démontre une certaine efficacité de cette méthode.

• Le flooding des commentaires



Le *flooding* est un terme informatique désignant l'envoi d'une grande quantité de données dans un réseau pour le rendre inutilisable, par plantage du système ou saturation, par exemple. Par extension, il est aussi utilisé pour qualifier la saturation d'un espace de commentaires par un individu ou par un groupe d'individus. Il s'agit d'un mode d'action dont sont particulièrement adeptes les activistes anti-présence militaire française en Afrique. Très

connectés, ils sont capables de réagir rapidement après la publication d'informations concernant l'armée française. Cela leur permet donc de se placer en tête des commentaires qui apparaissent par ordre chronologique. Ils réagissent ensuite aux commentaires qui vont dans le sens du leur. Grâce aux algorithmes de Facebook, ces commentaires sont propulsés en tête de liste. En définitive, par cette méthode, les activistes submergent l'espace des commentaires avec leurs idées et parviennent à les mettre en valeur. De ce fait, le lecteur lambda qui ouvre l'espace commentaire sous l'article est immédiatement persuadé que l'immense majorité des commentaires va dans le même sens, contre l'armée française. Pourtant, la réalité est tout autre : l'article ci-contre a recueilli en tout 1 036 commentaires. Sur tous ces commentaires, seuls 15% instrumentalisent cette mort pour condamner l'action de Barkhane ; en revanche, ayant engendré un nombre important de réaction, ils sont majoritairement en tête de liste des commentaires. On a donc le sentiment qu'il s'agit de l'opinion la plus populaire, ce qui participe à rallier de nombreux internautes à cette cause.

Les principaux activistes sont des leaders panafricanistes réputés, comme Kémi Séba, dont la réputation s'est construite presque exclusivement sur les réseaux sociaux. Ils ont su convaincre de nombreux sympathisants, le plus souvent issus de la jeunesse africaine, mais également de la diaspora. Loin d'être spontanés, leurs discours sont le plus souvent téléguidés par des puissances étrangères, la Russie au premier plan. Cette omniprésence sur les réseaux sociaux parvient à entraîner une baisse de la confiance dans l'intervention et la présence française en Afrique jusqu'au sein même de la société française, qui pourrait, à terme, remettre en question certaines de nos interventions. Au

Sénégal, le mouvement « France dégage » prend de l'ampleur. Les effets opérationnels sur le terrain sont également palpables, avec la baisse de la coopération de certaines populations, l'utilisation (et l'excellente maîtrise) des réseaux par les groupes armés terroristes, etc. Il faut toutefois prendre en compte que ce sentiment n'est pas majoritaire à l'heure actuelle au sein des sociétés africaines comme occidentales, bien qu'il soit surreprésenté sur les réseaux : le monde virtuel des réseaux sociaux n'est pas un reflet exact du monde réel.

La présente étude a été réalisée entre 2020 et 2021. La situation a depuis empiré, et les impacts sur l'action militaire française en Afrique ont augmenté. Ainsi, au Mali, épicentre initial de l'opération Barkhane, la junte militaire au pouvoir s'appuie sur les réseaux sociaux pour discréditer l'armée française et fédérer sa population autour de l'hostilité à nos troupes. Mi-avril, l'armée française révélait ainsi une vidéo filmée par un drone démontrant la création de toutes pièces, probablement par des mercenaires de la société Wagner³, d'un charnier à proximité du camp de Gossi, tout juste rétrocédé aux forces armées maliennes. En parallèle, sur Twitter, étaient publiées des images de ce charnier ; la responsabilité de celui-ci était immédiatement attribuée à l'armée française. Derrière le compte à l'origine de cette publication, un troll russe. Cette affaire démontre une collusion entre la Russie et l'Etat malien contre la France au Mali. Elle permet de légitimer auprès de la population malienne le départ imposé de l'opération Barkhane du territoire malien.

Afin d'être à la hauteur de la lutte d'influence qui se joue dans le champ immatériel et dont les effets se répercutent dans le champ du réel, l'armée française se doit d'adopter

une stratégie adaptée et de répondre efficacement aux attaques dont elle est la cible. Elle dispose pour cela de deux leviers majeurs, le premier, plus offensif, que sont les opérations d'influence dans le cyberspace, et plus particulièrement sur les réseaux sociaux, et le second que constitue sa communication opérationnelle sur le théâtre africain, là encore à travers le prisme des réseaux sociaux.

Les chefs militaires ont pris la mesure de cette lutte, et alertent le pouvoir politique sur l'enjeu crucial de cette lutte : le CEMAT évoque une « guerre informationnelle » devant la commission de défense de l'Assemblée Nationale le 17 juin 2020. Pour autant, la stratégie d'influence de l'armée française sur les réseaux sociaux pourrait encore gagner en cohérence et en efficacité. Tout d'abord parce que les manipulations d'opinions se heurtent à la vision française de l'état de droit, entraînant ainsi les réticences de certains responsables et l'impossibilité de conduire des opérations massives comme le fait la Russie et ses *usines à trolls*. Ensuite, parce que la doctrine d'influence sur les réseaux n'est pas encore bien définie, et si certains services en maîtrisent les procédés, d'autres ont commis des erreurs lourdes de conséquences, comme l'a montré le récent démantèlement de dizaines de faux profils liés à l'armée française par Facebook⁴. Enfin, le manque de synchronisation, la séparation marquée entre communication et influence, le poids des contraintes légales des opérations d'influence, nous rendent fréquemment moins réactifs que nos adversaires. Notre communication se doit également d'évoluer et d'adopter les codes des réseaux sociaux, et plus particulièrement ceux les plus prisés par la jeunesse africaine. Placer les réseaux sociaux au centre de notre stratégie de communication opérationnelle, la rendre moins institutionnelle

et plus spontanée, moins de contenus formalisés, plus de contenus interactifs... autant de pistes à explorer pour atteindre le public ciblé et renforcer l'adhésion à l'armée française et à son action. Cette communication doit s'accompagner d'une action efficace sur le terrain : la synchronisation du champ immatériel et du réel est impérative. Tout cela nécessite une stratégie globale qui dépasse le cadre du Ministère des Armées et faire l'objet d'une réelle volonté politique.

La lutte d'influence sur les réseaux sociaux représente un enjeu majeur pour l'Armée française en 2022, et particulièrement dans le cadre de sa présence et de son action sur le continent africain. Terrain favorable à la propagation du sentiment anti français, ce continent doit être envisagé sous le prisme de son histoire, de sa culture et de sa situation actuelle, afin de comprendre les nouveaux phénomènes qui s'y développent et d'y répondre efficacement. Nos adversaires dans cette guerre informationnelle l'ont bien compris et ont su s'approprier les codes des réseaux sociaux pour convaincre une frange toujours plus importante de la population. Une réponse forte de l'Armée française est nécessaire, tant dans le domaine de l'influence et de la communication, que par l'amélioration de son action sur le terrain. Ce combat doit s'inscrire dans une lutte globale de défense des intérêts français en Afrique et de préservation des relations privilégiées avec ces pays liés au nôtre par une histoire commune.

Capitaine Gautier BOUTRY

³ Charnier de Gossi : La riposte française à la guerre informationnelle russe, Article du 27 avril 2022 publié par Côme Latournerie sur « <https://portail-ie.fr/> »

⁴ More-Troll Kombar ; Article publié le 15 décembre 2020 par Graphika & The Stanford Internet Observatory

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE :

*incidences conjuguées de la pandémie Covid-19
et de la guerre en Ukraine*



Famine en Afrique de l'Est.

La question de la sécurité alimentaire mondiale est revenue en force à l'agenda des priorités politiques à l'échelle planétaire. Les problèmes de disponibilité, d'accessibilité et de salubrité de l'alimentation ont ainsi pris une nouvelle acuité. Deux événements majeurs ont rappelé que les capacités de production et d'approvisionnement en aliments de base dans la quasi-totalité des pays présentent encore des faiblesses et des lacunes structurelles et sont peu résilientes aux situations de crise. La covid-19, sans précédent dans l'histoire de l'humanité, et la guerre en Ukraine, intervenue entre deux géants de l'alimentation, ont mis à l'épreuve

les systèmes agro-alimentaires et ont démontré que l'humanité vit toujours sous le spectre de la faim. Dans ce contexte, l'Afrique est la plus exposée à une pénurie de denrées alimentaires de base étant donné qu'elle compte déjà 36 pays à faible revenu et à déficit vivrier.

1) La pandémie covid-19 : un facteur amplificateur de la crise alimentaire en Afrique.

L'agriculture africaine est en proie à des difficultés immenses qui l'empêchent d'exercer pleinement sa

fonction alimentaire. Les sécheresses, les inondations et la désertification sont des entraves majeures dans la réalisation de la sécurité alimentaire par l'activité agricole dans les pays africains. L'instabilité politique née des conflits armés, qu'ils soient internes ou externes, des coups d'États successifs et de l'ingérence des puissances étrangères créent un climat défavorable au développement de l'agriculture et à la sécurité alimentaire. De là est né un processus de dégradation continue qui fragilise l'agriculture dans les pays africains face aux retombées des crises internationales.

La pandémie Covid-19 illustre la fragilité flagrante de cette agriculture dans les contextes de choc. L'équation alimentaire en Afrique, déjà délicate, s'est effondrée sous le coup de la crise sanitaire alors que cette dernière semble prendre une forme moins intense dans la plupart des pays africains en termes de nombre de décès. Les mesures mises en place pour endiguer le virus telles que les confinements, les restrictions aux déplacements, la fermeture des ports et des aéroports ont simultanément affaibli de manière sévère les capacités productives et logistiques des pays africains.

Du fait de la pandémie, le nombre de personnes ayant souffert de la faim en Afrique a atteint 262.8 millions en 2020 puis 278.0 millions en 2021 alors qu'il se situait à 227.5 millions en 2019¹. C'est ainsi que le continent a compté en 2021 plus du tiers des personnes sous-alimentées dans le monde dont le total est estimé à 768 millions. Quant à l'insécurité alimentaire, dans sa dimension grave et modérée, elle est passée de 52,4 % en 2019 à 56,0 % en 2020 puis à 57,9 % en 2021. L'Afrique a ainsi enregistré le taux le plus élevé d'insécurité alimentaire dans le monde en 2021 par rapport à l'Amérique Latine et aux Caraïbes (40.6 %), à l'Asie (24.6 %), à l'Amérique du Nord (8.0 %) et au taux mondial (29,3 %).

Sur une population de 7.875 milliards dans le monde, 2.309 milliards vivent dans une situation d'insécurité alimentaire, ce qui représente environ le tiers des habitants sur la terre. Pour ce qui est de l'Afrique, 0,795 milliard de personnes, plus de 50 % d'une population totale de l'ordre de 1,373 milliard, ont été dans un état d'insécurité alimentaire en 2021. Ainsi, la pandémie Covid-19 a-t-elle plongé 110 millions de personnes supplémentaires dans l'insécurité alimentaire sur le continent africain par rapport aux 685 millions estimés en 2019.



La guerre du blé en Ukraine.

L'Afrique ne s'était pas encore remise de la pandémie et de ses effets sur l'approvisionnement et l'accès à l'alimentation quand la guerre en Ukraine a été déclenchée, le 24 février 2022. Cette dernière vient assombrir les perspectives de la sécurité alimentaire mondiale et plus spécialement celles des pays africains.

2) La guerre en Ukraine : un événement révélateur de la dépendance alimentaire de l'Afrique

S'il y a une leçon à tirer de la guerre en Ukraine, c'est que l'Afrique vit bel et bien dans une dépendance alimentaire d'une ampleur considérable ; elle n'est, en effet, pas en mesure de répondre aux besoins alimentaires de sa population lorsque des conflits armés se produisent, y compris, dans des territoires lointains. Cette guerre a de même démontré combien l'Ukraine et la Russie sont des superpuissances agricoles et des acteurs majeurs du commerce des produits alimentaires dont le poids pèse lourd sur la sécurité alimentaire

en Afrique. Elles représentent 30 % de la production mondiale de blé et 80 % de l'huile de tournesol² et leur apport est déterminant pour l'alimentation de nombreux pays africains.

Ainsi dépendent très largement de la Russie et de l'Ukraine pour leurs importations en blé, l'Erythrée (100 %), la Somalie (92 %), la République démocratique du Congo (85 %), l'Égypte (75 %), Madagascar (75 %), la Libye (65 %), le Sénégal (55 %), la Tunisie (40 %), l'Éthiopie (40 %) et le Soudan (35 %). D'autres pays africains en sont tributaires mais avec des volumes d'importations moindres : le Ghana (28 %), l'Angola (27 %) et la Côte d'Ivoire (27 %). On peut ajouter à ce

¹ Pour ce qui est de l'impact de la covid-19 sur la sécurité alimentaire en Afrique, on s'est référé au rapport suivant : FAO, IFAD, UNICEF, WFP, WHO : The state of food security and nutrition in the world, Repurposing food and agricultural policies to make healthy diets more affordable, Rome, FAO, 2022.

² Julien Gourdon, Audrey-Anne de Ubeda, *Conflit Russie-Ukraine : quelles conséquences sur les économies africaines ?*, La fondation pour les études et recherches sur le développement international, Policy brief 233, Avril 2022, p.2,



© SOS Faim Belgique / Twitter

En Ethiopie, où la terre est épuisée, l'agroécologie est inévitable.

second groupe de pays la Guinée et le Mali dont la Russie, elle seule, apporte 25 % des importations en blé³. Outre cette forte dépendance de la Russie et de l'Ukraine, le poids démographique représente un autre facteur qui aggrave les problèmes d'approvisionnement en denrées alimentaires dans certains pays africains. Cela vaut pour l'Ethiopie (117 millions d'habitants), l'Egypte (104 millions d'habitants) et la République démocratique du Congo (92 millions d'habitants).

L'impact des opérations militaires sur la production agricole et alimentaire en Ukraine a été aggravé par le blocus du port d'Odessa qui revêt une importance cruciale pour les exportations céréalières du pays. Au moment où la guerre a éclaté, l'Ukraine s'apprêtait à exporter 6 millions de tonnes de blé et environ 14,5 millions de tonnes de maïs⁴. Le blocage de ces quantités importantes de céréales en raison de la guerre a constitué une nouvelle menace pour la sécurité alimentaire des pays africains. Après des pressions multiples et successives, les deux pays ont finalement signé, le 22 juillet 2022,

5 mois après le début de l'intervention russe, un accord permettant à l'Ukraine de reprendre l'exportation des céréales à partir du port d'Odessa.

Une autre conséquence de ce conflit sur la sécurité alimentaire en Afrique a été la décision de l'Inde, le 14 mai 2022, de mettre fin à ses exportations de blé afin de se prémunir contre les risques qui pèsent sur ses propres réserves alimentaires. Les vagues de chaleur dans le pays ont réduit la production interne, menaçant les stocks en blé destinés à nourrir 1,4 milliard d'habitants. Deuxième exportateur mondial de blé, l'Inde s'est déterminée en faveur de l'alimentation de sa population dans une conjoncture où tout le monde s'attendait à ce qu'elle intervienne pour compenser le déficit en céréales sur le marché mondial induit par la guerre en Ukraine.

La guerre russo-ukrainienne est également à l'origine d'un risque imminent pour la sécurité alimentaire mondiale du fait de ses conséquences sur les engrais, élément incontournable pour fertiliser les terres

agricoles, augmenter la production et accroître les rendements. La Russie en est le plus grand fournisseur dans le monde. À travers les engrais azotés, le potassium et le phosphore qu'elle exporte notamment au Brésil, en Inde, aux États-Unis, et en Chine, la Russie, exposée à des sanctions économiques lourdes, peut perturber le marché des denrées alimentaires dans la mesure où ces pays sont à la fois parmi les principaux importateurs d'engrais et les grands producteurs et exportateurs de céréales. La guerre Russie-Ukraine intervient par ailleurs au moment où les prix des fertilisants ont été revus à la hausse depuis 2020 sous les effets conjugués de la pandémie covid-19 et de l'augmentation des prix de l'énergie. Les pays africains, fortement dépendant des importations alimentaires et des achats d'intrants agricoles, sont les plus directement touchés par la crise des engrais.

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine a provoqué ainsi des effets multiples sur les approvisionnements alimentaires en Afrique et, par conséquent, sur l'accès de sa population aux aliments de base. D'après la FAO, le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde en 2022 aurait été de 733.9 millions si la guerre en Ukraine n'avait pas eu lieu. Ce nombre risque aujourd'hui de connaître une augmentation allant de 7.6 millions à 13.1 millions comme conséquence directe du conflit entre les deux pays. En Afrique, c'est la zone subsaharienne qui serait frappée de plein fouet et subirait, selon les estimations de la FAO

³ Les pourcentages portant sur la dépendance alimentaire des pays africains sont extraits du site la FAO.

⁴ L'institut canadien des politiques agro-alimentaires, *La sécurité alimentaire dans l'après-crise ukrainienne, le rôle que le Canada peut jouer*, Mars 2022, p.12.

pour 2022, une hausse comprise entre 1.00 % et 1.98 %.

Si l'on se réfère au cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire⁵, deux pays africains⁶ sur un total de quatre dans le monde ont atteint la phase de « famine/catastrophe » en 2022, la 5^{ème} de cette échelle. Cela a concerné 213 000 personnes en Somalie et 87 000 au Soudan du Sud. Par ailleurs, au moins un million de personnes devraient atteindre la phase d'« urgence humanitaire », 4^{ème}, dans les six pays africains suivants⁷ : République Démocratique du Congo, Soudan, Soudan du Sud, Somalie, Kenya et Nigeria. Quant à la phase de crise, la troisième, c'est une population de 94 millions répartie sur dix pays, dont sept sont africains⁸, qui devrait la subir. Il s'agit toujours de la République démocratique du Congo, du Soudan et du Soudan du Sud, de la Somalie et du Nigeria mais aussi du Niger et du Malawi⁹.

3) Pourquoi l'Afrique est-elle vulnérable à l'insécurité alimentaire ?

Au-delà des mauvaises conditions, climatiques et des conflits armés qui mettent en péril la disponibilité et

l'accessibilité de l'alimentation en Afrique, d'autres facteurs entrent en ligne de compte. En effet, au cours des années 80, les pays africains ont été conduits à solliciter l'aide des institutions financières internationales, IFI, pour sortir de leurs difficultés financières. Cela a frayé la voie à ces organismes pour orienter les politiques publiques de ces pays. L'État, dans les pays africains concernés, devait donc redéfinir ses interventions dans la plupart des domaines sociaux et économiques, y compris l'agriculture. Le secteur agricole de ces pays a été orienté vers les cultures d'exportation qui, d'une part, entraînent la dégradation de l'environnement en raison de l'usage intensif des ressources naturelles (eau, terre, forêt...) et, d'autre part, concurrencent les cultures vivrières, sources de produits alimentaires de base. Par ailleurs, le recul du rôle de l'État sous l'impulsion des IFI a fragilisé les petits agriculteurs et les producteurs ruraux qui sont désormais soumis à des conditions critiques de nature diverse (pauvreté, chômage, sécheresse, manque d'infrastructures...). Il est difficile de ne pas noter enfin que ces « *politiques de libéralisation viennent progressivement saper, idéologiquement et financièrement, les instruments d'intervention et de régulation étatiques*¹⁰ » avec toutes

les retombées que cela suppose sur le plan de la sécurité et l'indépendance alimentaires.

Le système capitaliste a, par ailleurs, pénétré dans la production agricole en profitant d'une main-d'œuvre abondante et d'un prix de la terre relativement modéré dans les pays africains. Après l'Amérique du Sud et l'Europe de l'Est « *les sociétés d'investissement s'intéressent maintenant au cône méridional de l'Afrique où existent aussi de nombreuses terres cultivables fort bon marché. Alors que le prix d'acquisition de terres au Brésil est de 1 500 à 3 000 dollars par hectare, il n'est que de 300 à 500 en Afrique*¹¹ ». L'implication du capital dans l'agriculture se traduit par l'implantation de fonds d'investissement colossaux dans nombre de pays en Afrique. Les investisseurs capitalistes procèdent ainsi à la création de grandes unités de production ou au regroupement des petites et moyennes exploitations déjà existantes pour maximiser la rentabilité des capitaux investis. Une autre forme



Djibouti reçoit le 1^{er} navire de l'ONU en provenance d'Ukraine vers l'Afrique

5 Elaboré par des organismes internationaux, le cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire est un outil analytique permettant de mesurer la gravité de l'insécurité alimentaire. Celle-ci est ainsi répartie en cinq phases : 1-Minimale, 2-Sous pression, 3-Crise, 4- Urgence humanitaire, 5-Famine /Catastrophe humanitaire.

6 Les deux autres pays sont le Yémen et l'Afghanistan.

7 Quatre autres pays non africains sont concernés : le Yémen, l'Afghanistan, Haïti, Pakistan.

8 L'Afghanistan, le Yémen et le Guatemala abritent également une population ayant atteint ce stade d'insécurité alimentaire.

9 S'agissant du nombre de pays et de personnes mentionnés ici dans le cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, on a fait appel au document suivant : *Food security information network and Global Network Against Food Crises. Global Report on Food Crises, 2022 Mid-Year Update*. Rome, 2022.

10 Pierre Janin, « *Les émeutes de la faim : une lecture (géopolitique) du changement (social)* », In *Politique étrangère*, 2009/2 Été, p.256

11 André Neveu, *Agriculture mondiale : un désastre annoncé*, Éditions Autrement, Paris, 2012, p.51-52.

du capitalisme agraire est le recours de certains pays, considérés comme de gros importateurs de produits alimentaires mais disposant de ressources financières importantes, à la production dans d'autres pays étrangers tels que le Kenya, le Soudan, l'Éthiopie, le Mali... Les pays africains ne peuvent donc plus décider souverainement de leurs ressources en terre et voient ainsi leur dépendance alimentaire se perpétuer dans un contexte de crises successives.

La crise agricole et alimentaire de l'Afrique ne peut être appréhendée si on ne tient pas compte de la libéralisation des échanges commerciaux, processus dans lequel se sont engagés les pays africains. En favorisant la hausse massive des importations agricoles et alimentaires de ces pays et en inondant les marchés locaux par les produits en provenance de l'étranger, la libéralisation du commerce a mis en difficulté l'agriculture en Afrique, une agriculture qui n'était pas en mesure de se livrer à la concurrence qu'imposait le libre-échange. Les accords de libéralisation des échanges commerciaux ont accentué la tendance et l'orientation des politiques agricoles en Afrique vers les cultures d'exportation, et, ce, pour satisfaire les besoins



du marché alimentaire mondial. Il s'en est suivie une régression de l'agriculture vivrière qui est pourtant la base de toute politique visant l'autonomie alimentaire.

Dans ces conditions, il s'avère que le Covid-19 et la guerre en Ukraine ont pris de court les pays africains exposés aux crises alimentaires qui ont

gravement affecté à des degrés divers nombre d'entre eux. En privilégiant le recours massif et permanent aux importations alimentaires, les États du continent ont emprunté la voie de la vulnérabilité dans toutes ses dimensions, politique, économique et alimentaire sans s'inquiéter apparemment des conséquences d'un tel choix à long terme. Nourrir la population, même dans les situations les plus difficiles, ne semble pas avoir été placé au premier rang des préoccupations. La dépendance alimentaire de l'Afrique est politiquement construite puisqu'elle est le fait des politiques agricoles, alimentaires et commerciales dont les tendances lourdes sont restées intactes en dépit des chocs successifs.



*Said Alahyane,
Enseignant-chercheur en science politique,
Université Cadi Ayyad, Marrakech*

AFRIQUE : SANTÉ, ACCÈS AUX SOINS ET FINANCEMENT, TROIS DÉFIS D'IMPORTANCE



Des rescapés d'Ebola s'engagent dans la prévention du Covid19.

Dans un rapport¹ en date du 24 juin 2020 portant sur « *L'Afrique face au coronavirus* », les membres de la commission sénatoriale présidée par les Sénateurs Jean-Pierre VIAL et Marie-Françoise PÉROL-DUMONT, inscrivaient la question des conséquences de cette pandémie dans le cadre beaucoup plus large de l'organisation et du financement des soins en Afrique :

« Si la communauté internationale, les banques et les organisations d'aide publique au développement se sont mobilisées pour aider l'Afrique à traverser cette crise, les financements annoncés ont été en grande partie prélevés sur des programmes existants. (...) Dans ce contexte (...) il apparaît nécessaire de remettre au

premier plan le renforcement des systèmes de santé (par l'investissement des États et par l'implication des banques de développement), de poursuivre la lutte contre les maladies à l'origine de centaines de milliers de morts chaque année (SIDA, tuberculose, paludisme), enfin de développer un nouveau cadre de financement public/privé soutenable à long terme, faisant moins appel à l'endettement. »

Avant de mener cette (rapide) analyse, il convient de formuler plusieurs remarques : (a) bien que majoritairement hospitalo-centrée, l'organisation des soins diffère d'un pays à l'autre et s'inscrit dans ce qui fut mis en place par les pays colonisateurs ; (b) on retrouve généralement

la prééminence des mêmes pathologies, à savoir la tuberculose, le paludisme, le SIDA et, chez les enfants, les diarrhées et la rougeole ; (c) les sociétés africaines connaissent de fortes évolutions démographiques², géographiques³, socio-économiques ; (d) la réforme du secteur de la santé

1 « RAPPORT D'INFORMATION » fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1) sur l'Afrique face au coronavirus, par M. Jean-Pierre VIAL et Mme Marie-Françoise PÉROL-DUMONT, Sénateurs. 24 juin 2020.

2 À titre d'exemple, la population de la Côte d'Ivoire a été multipliée par 8 depuis l'indépendance du pays et devrait doubler dans les 20 à 25 ans à venir.

3 Avec la baisse du nombre d'habitants des zones rurales.



Ebola, les médecins ougandais confrontés à la peur et à la pénurie.

a été absente pendant longtemps des priorités fixées par les autorités nationales, bien que des efforts aient été consentis avec la remise en état d'hôpitaux existants et la construction de quelques nouveaux. Dans le même temps, le bénéfice d'une assurance maladie « obligatoire » restait limité aux forces de sécurité, aux fonctionnaires et aux salariés des grandes entreprises, laissant sans protection les actifs des secteurs informels et encore plus les personnes indigentes. Il faut attendre le milieu des années 2000 pour qu'une prise de conscience générale ait lieu et que de nouvelles stratégies d'accès aux soins voient le jour. Celles-ci vont alors reposer sur trois orientations :

- la mise en œuvre de programmes prioritaires orientés sur la prise en charge de pathologies récurrentes (tuberculoses, HIV/SIDA, paludisme), la mère et l'enfant, les vaccinations ;
- la mise en place d'une assurance maladie universelle (AMU) ;
- la mise en œuvre du concept de couverture de santé universelle (CSU), tel qu'initié par l'Organisation Mondiale de la Santé visant à permettre que « toutes les personnes et toutes les communautés bénéficient des services de santé dont elles ont

besoin sans se heurter à des difficultés financières. Elle englobe la gamme complète des services de santé essentiels de qualité (...) ».

Si le principe de l'AMU et celui de la CSU sont simples, leur mise en œuvre s'avère compliquée et coûteuse. Pour l'AMU c'est la nécessité d'identifier et de gérer des personnes indigentes, d'enrôler les actifs non-salariés relevant du secteur dit informel, de mettre en place les organismes de gestion, de mobiliser des dotations budgétaires annuelles importantes afin de prendre en charge un nombre plus ou moins important de personnes indigentes et d'équilibrer les ressources de l'Assurance maladie lorsqu'elles sont insuffisantes pour financer le « paquet » de prestations pris en charge par celle-ci. Pour la CSU, c'est la mobilisation de ressources financières importantes afin de mettre à niveau les structures de soins existantes et la construction de nouvelles, c'est la nécessité de former des personnels médicaux et de santé. Dans les deux cas, c'est la nécessité d'impliquer le plus haut niveau de l'Exécutif, tant en raison d'arbitrages à rendre entre les ministères des Affaires Sociales, de la Santé et des Finances aux objectifs

différents, que de décisions politiques concernant :

- le contenu du paquet de soins, c'est à dire des prestations médicales et de santé qui seront fournies gratuitement ou à coût réduit aux patients
- le pourcentage de la population qui sera pris en compte par le ou les programmes concernant les personnes indigentes
- dans le cas d'un système AMU, son mode de financement (cotisations, capitations⁴ ou bien sûr les deux), sa gestion (secteur public, avec la création d'une Caisse Nationale d'Assurance Maladie, ou secteur privé, par la mise en œuvre de délégations de gestion), la collection des cotisations ou des capitations (organisme gestionnaire de l'AMU ou organisme tiers ?)
- l'identification et la gestion des cotisants et de leurs ayants-droit (organisme gestionnaire de l'AMU ou organisme tiers ?)

Il s'agit de choix politiques d'autant plus nécessaires que les ministères techniques sont pour une large part influencés par des apports et recommandations extérieurs préformés et déconnectés des spécificités socio-économiques locales. Ces choix politiques conduisent souvent à privilégier la mise en place de la CSU beaucoup plus rapide et visible que celle de l'AMU.

Le secteur informel

Comme le souligne le FMI dans plusieurs de ses études, « le secteur informel est une composante essentielle de la plupart des économies subsahariennes, où sa contribution au PIB s'échelonne entre 25 % et

⁴ Capitation : paiement forfaitaire par personne.

65 % et où il représente entre 30 % et 90 % de l'emploi non agricole⁵. Pourtant, du fait de la diversité des « sous-catégories » professionnelles qui la composent (agriculteurs, artisans, chauffeurs de taxi, cireurs de chaussures, vendeurs sans étal, etc.), à laquelle s'ajoutent la difficulté à les identifier, l'instabilité et la diversité de leurs revenus⁶ en fonction aussi des productions et/ou des lieux d'exercice, les Autorités ont renoncé pendant longtemps à les inclure dans un régime d'assurance santé⁷. Leur enrôlement constituant le point le plus difficile à résoudre lors de la mise en place d'une AMU, certains « experts » ont préconisé de focaliser la mise en place d'une AMU sur les salariés et de reporter la généralisation de l'AMU à plus tard, au risque de faire perdurer les inégalités sociales entre les citoyens.

Les médicaments

La question de l'accès aux médicaments constitue un aspect essentiel dans la réforme des systèmes de santé sur ce continent et représente une troisième composante après la CSU et l'AMU. En effet, comme le



Le directeur associé du CDC Cameroun observe les procédures de test Covid 19 aux arrivées à l'aéroport international de Yaoundé.

constate l'Organisation Mondiale de la Santé⁸, « la pandémie de COVID-19 a encore mis en évidence les vulnérabilités de l'Afrique en matière d'accès aux médicaments, aux vaccins et aux technologies de santé vitales et de plus en plus de gouvernements africains considèrent la fourniture de médicaments et de vaccins sûrs, efficaces et abordables comme une question de sécurité nationale ». Si l'Afrique produit peu de médicaments et de vaccins, elle en est, en revanche, un gros importateur.

En effet, on estime que l'Afrique ne produit que 3 % des médicaments qu'elle consomme, tandis que 95 % sont importés. Toutefois, comme le souligne un rapport de l'Agence Française de Développement, la « situation diffère considérablement selon les pays. L'Afrique du Sud et le Maroc réussissent à couvrir 70 % à 80 % de leurs besoins pharmaceutiques tandis que, dans certains pays d'Afrique centrale, 99 % des médicaments sont importés »⁹.



L'hôpital Mère-Enfant de Bingerville (Côte d'Ivoire).

5 D'après les estimations de l'Organisation Internationale du Travail (ILO) 94,9% des personnes entre 15 et 24 ans, en Afrique, travaillent dans l'économie informelle.

6 La détermination d'une assiette de cotisation peut s'avérer particulièrement compliquée surtout si elle ne « colle » pas à la réalité du terrain et si elle est gérée de façon technocratique et centralisée.

7 À noter que des secteurs de production (producteurs de coton, etc.) ont créé leur propre régime sous forme de mutuelles.

8 OMS. Résolution du 27 mai 2021 en vue de la fabrication de médicaments et de vaccins en Afrique.

9 Source : PROPARCO/Groupe Agence Française de Développement. Revue Secteur privé et développement. 4^{ème} trimestre 2017. « Le médicament en Afrique : répondre aux enjeux d'accessibilité et de qualité ».



À l'Institut de recherche médicale du Kenya.

À ce problème de la dépendance massive à l'importation de médicaments s'ajoute celui de leur distribution. En effet, comme le soulignent toutes les études, celle-ci se caractérise par la multiplication du nombre d'intermédiaires¹⁰ avec, pour conséquence première, une augmentation importante des prix de vente aux patients¹¹. Cette situation n'est pas sans conséquence pour les patients, y compris pour ceux qui disposent d'une assurance. En effet, rien ne leur garantit qu'ils trouveront le médicament dont ils ont besoin, que ce médicament sera à un prix raisonnable et qu'il répondra aux normes de qualité internationales. Quant aux patients ne disposant d'aucune assurance santé, ils auront tendance à se tourner vers le marché parallèle des médicaments moins chers mais vendus par des personnes non qualifiées sur les marchés et dont au mieux rien ne garantit la

qualité, au pire sont contrefaits et dangereux pour la santé. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la part des médicaments frauduleux ou contrefaits représenterait de 30 % à 50 % du total des médicaments vendus¹².

Le financement de la santé

Si le préambule¹³ d'un rapport de la Société Financière Internationale (IFI) donne une image générale de la situation du secteur de la santé en pointant « **que l'Afrique subsaharienne compte 11 % de la population du globe (...) [mais] représente moins de 1 % des dépenses de santé** » l'OMS ajoute « que les ménages ont supporté près de la moitié des dépenses de santé (47 %) contre 40 % pour

l'État » et que « *pour les personnes malades, qu'elles soient pauvres ou pas, le coût reste le principal obstacle* »

10 Ainsi au Ghana « plus de 500 entreprises distribuent les produits pharmaceutiques et plus de 700 détaillants les commercialisent » (source : Étude Proparco/AFD)

11 Ainsi l'étude de PROPARCO/AFD compare le coût imputable aux grossistes au Kenya et aux USA : « Au Kenya, le prix du producteur représente seulement 48% du prix final d'un médicament produit par le secteur privé – alors que 22% reviennent au grossiste, 21% au détaillant et 9% sont nécessaires pour le reconditionnement au niveau local. Aux États-Unis, marché très fortement consolidé, la marge des grossistes représente environ 4% du prix final »

12 La question de l'importation de médicaments contrefaits en Côte d'Ivoire a fait l'objet d'un thriller écrit par l'auteur de la présente note. Le livre « Gros profits sur la lagune Ébrié. Mort en container » est disponible soit auprès de l'éditeur Les Éditions du Net (www.leseditionsdunet.com) soit en commande dans une librairie.

13 IFI. Groupe de la Banque Mondiale : « Investir dans la santé en Afrique. Le secteur privé : un partenaire pour améliorer les conditions de vie des populations ».

à la consultation (46,9 % dont 56,2 % chez les malades pauvres et 39,9 % chez les malades non pauvres)¹⁴ ». Certes, ces données datent parfois d'une dizaine d'années. Toutefois, les études conduites dans plusieurs pays donnent des orientations similaires. Quant à l'utilisation des fonds par les structures de soins publiques et privées, trois grands postes dominant : les maladies infectieuses et parasitaires qui mobilisaient en 2016 67,4 % des dépenses de santé en Guinée ; le paludisme : 24,2 % ; les maladies non transmissibles : 10,3 %. La mise en place de l'AMU devrait progressivement changer cette situation. Toutefois, l'exemple du Maroc montre que l'effet ne se fera sentir que dans plusieurs années et que cela ne sera possible que si le pays connaît un développement économique continu et important.

Conclusion

L'accroissement démographique que connaît l'Afrique se poursuivra dans les décennies à venir¹⁵, exerçant une pression sociale importante. Rien n'indique cependant que les besoins sociaux pourront être satisfaits. Dans le secteur de la santé, cela impose une accélération des investissements et



Prise de température à l'Aéroport Maya-Maya de Brazzaville.

la formation d'un plus grand nombre de praticiens et de personnels soignants. Les États concernés seront-ils à même de dégager les ressources financières nécessaires ? Rien n'est moins sûr. Aussi, face à cette immense contrainte, il est impératif que s'impose la mise en place d'une vision claire et consensuelle et s'inscrivant dans une stratégie répartie dans le long terme et que la mutualisation des ressources financières (publiques/privées, nationales/internationales,

multilatérales/bilatérales) devienne une réalité s'inscrivant dans une approche globale et coordonnée. C'est à ce prix qu'il sera possible de mener une réforme des systèmes de santé.

Pierre Auffret

*Consultant international indépendant,
spécialiste des questions
de financement de la santé
P.Auffret@yahoo.fr*



Une infirmière administre un vaccin oral contre la polio à un bébé dans une clinique en Zambie.

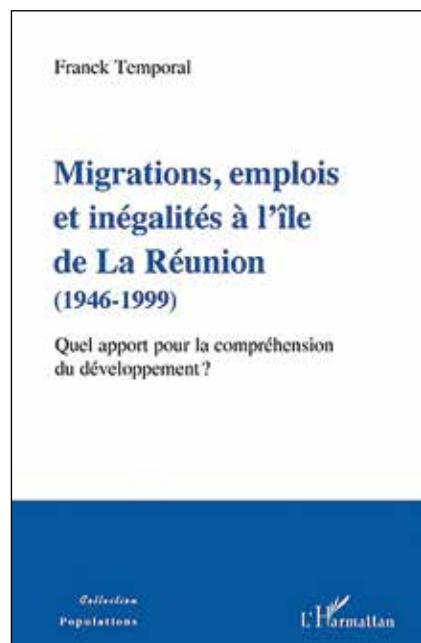
14 Source : Institut national de la statistique de Côte d'Ivoire. Enquête sur le niveau de vie des ménages. 2015

15 D'après l'Institut Français des Études Démographiques (INAED), la population vivant sur le continent africain devrait passer de 1,5 milliard d'habitants en 2025 à 2,5 milliards en 2050 dont la moitié de moins de 25 ans.



Migrations, emplois et inégalités à l'île de La Réunion (1946-1999) :

*Quel apport pour
la compréhension
du développement ?*



*Franck Temporal
L'Harmattan, 2021*

Très classiquement, cet ouvrage est supposé être le fruit des réflexions argumentées à partir d'un parcours de spécialiste. Nul doute que Franck Temporal ne soit ce spécialiste, tant pour la Guyane que pour la Réunion. Sa bibliographie est relativement courte (5 pages sur le catalogue BNF), toute consacrée à ces deux DOM. Il est maître de conférences à Paris, docteur en démographie, après avoir soutenu une thèse relative au même sujet que cet ouvrage, ce qui est annoncé au début de l'avant-propos, mais pas sur la 4^{ème} de couverture. Il appartient sans doute (la situation n'est claire ni sur Internet ni sur cette 4^{ème} de couverture) à une unité mixte 196 IRD/ Université de Paris.

Après son avant-propos et son introduction où il évoque les contraintes de l'insularité, il traite en six chapitres et successivement des « grandes étapes du développement à la Réunion depuis la départementalisation », du « développement et des inégalités à la Réunion », « la place des migrations dans le processus de développement », « la place des migrations à la Réunion en 1999 », « les migrations et l'accès à l'emploi : quel bénéfice de la migration pour les individus ? », « les emplois occupés par les populations migrantes et non migrantes : quel bénéfice de la migration en terme de promotion sociale ? ».

Il termine l'ouvrage par « une vue d'ensemble, développement, inégalités et migrations », une bibliographie et une annexe (« note méthodologique », où sont expliquées les difficultés de définition des « natifs » et des « migrants »).

À qui connaît la Réunion pour des raisons familiales ou autres, cet ouvrage parlera. Pour l'autre lecteur, il parlera moins car éditer une thèse ancienne sans le préciser suffisamment revient à le plonger dans une thématique qu'il ne connaît pas forcément. Si cet « autre lecteur » fait néanmoins l'effort nécessaire pour le comprendre et comprendre qu'au-delà des références disciplinaires, il existe de vrais problèmes dans une certaine départementalisation outre-mer pour la France et les Français.

Le rédacteur de la présente note de lecture a déjà informé son lecteur des raisons pour lesquelles, tant sur le plan local que par ses connaissances disciplinaires (démographiques, sociologiques), il a pris un intérêt certain à la lecture de l'ouvrage sous revue.

Outre ces considérations, cet ouvrage se termine par la phrase suivante : « *La politique de mobilité, positive pour les individus, doit nécessairement s'accompagner d'une lutte contre les inégalités et l'exclusion* ».

Voilà pour la « compréhension du développement » et la départementalisation supposée avoir apporté les réponses à ces exigences.

Jean Nemo †

Histoire du condominium franco-britannique des Nouvelles- Hébrides :

De colonie à pays



Zorian Stech
Les Indes Savantes, 2021

Né en 1987 à Toronto, Zorian Stech a étudié à l'Université de Toronto et à l'Université Lumière Lyon 2 avant de poursuivre ses études en master, puis doctorat à l'Université de Montréal, sous la direction de Samir Saul. L'ouvrage est issu de la thèse qui a résulté de ce doctorat. Il s'agit d'un ouvrage à la fois original et bien construit, riche d'une somme d'informations méconnues sur un pan original de notre histoire coloniale : le condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides. Celles-ci étaient

« insensibles aux vents progressistes, négligées par l'opinion internationale, oubliées par une époque qui s'intéressait d'abord aux points stratégiques et aux gisements de quelque chose » (Jean-Claude Guillebaud, *Les Confettis de l'Empire*, Paris, Le Seuil, 1976). Comme le rappelle l'auteur dans son introduction (p. 9-17), les Français, n'ont quitté la colonie qu'en 1980. Situées dans le Pacifique Sud et composées d'environ quatre-vingt îles, vers le milieu des années 1960, les Nouvelles-Hébrides comptaient quelques 60 000 habitants, dont 93 % d'autochtones, le solde étant constitué, pour l'essentiel, de Français, de Britanniques et de Vietnamiens. Cette population parlait plus de 115 langues traditionnelles et trois officielles, le français, l'anglais et le bichelamar, un pidgin fusionnant français, anglais et espagnol.

Occupées il y a environ 3 000 ans par le peuple Lapita, découvertes en 1606, explorées par Bougainville en 1769, puis Cook en 1774, elles sont devenues, au XIX^e siècle, un centre de commerce et d'activités missionnaires, d'abord protestants (1839), puis catholiques français (1848) et, enfin, anglicans (1849). Si les catholiques français n'y avaient qu'une influence négligeable, la Marine française en prit possession, dès 1853, ouvrant la voie aux planteurs et colons, mais aussi à la Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides (CCNH). Fondée en 1882 par John Higginson, elle fit faillite deux ans plus tard, pour renaître, en 1884, sous l'égide de l'État et sous le nom de Société française des Nouvelles-Hébrides (SFNH) chargée notamment de l'alimentation des dépôts de charbon, du transport de la poste et des émigrants ainsi que de la distribution des terres à leur attribuer. Les activités de la SFNH inquiétaient l'Australie qui poussait la Grande-Bretagne à annexer tout l'archipel. Les efforts déployés par l'Australie pour stopper les progrès de la colonisation française poussèrent à un accord franco-britannique : conventions de 1887 instituant un Commission navale mixte,

puis de Londres, en 1906, à l'origine du régime du Condominium qui ne prendrait fin qu'en 1980.

Son histoire très mouvementée est décrite finement par l'auteur en cinq chapitres. Le premier analyse « les premiers signes d'un mécontentement néo-hébridais » (p. 19-64). Il dresse un bilan des multiples problèmes qui se sont posés aux Nouvelles-Hébrides aussi bien avant qu'après la Seconde Guerre mondiale. Celle-ci a constitué un tournant, du fait de la présence de milliers de soldats américains. Il en a résulté une profonde transformation des mentalités et des priorités des Néo-Hébridais. À une époque où l'avenir politique du territoire semblait incertain, l'élection du général de Gaulle à la présidence de la République en 1959 marqua la détermination française de rester dans l'Archipel. Celle-ci se heurtait à la volonté des Néo-Hébridais de prendre ses distances vis à vis des Européens. La confrontation se concentrait sur la question des terres. Elle s'inscrivait en outre dans un contexte d'obstination des Français à maintenir le statu quo et de recours nécessaire à une main-d'œuvre immigrée, notamment vietnamienne.

En dépit de la persistance de certains problèmes (pénurie de main-d'œuvre et rapatriement des Vietnamiens), les années 1960 ouvrirent une nouvelle ère, en particulier avec la création du Nagriamel. Ce mouvement, fondé en 1964 par Jimmy Stephens et Paul Buluk, défendait le style de vie traditionnel autochtone (*kastom*). Une fraction significative des Néo-Hébridais ne souhaitaient plus être de simples sujets et retrouver la possession de leurs terres, véhicule indispensable de l'affranchissement politique. Beaucoup plus que le mouvement John Frum et avec des ressources financières plus importantes, le Nagriamel était une organisation politique fonctionnant comme une nation. Sous sa pression, les années 1960 virent émerger une nouvelle approche des puissances administrantes,

centrée sur des investissements dans les infrastructures, les soins médicaux et la scolarisation, les Français ayant pris du retard sur les Britanniques dans ce dernier domaine. En conséquence de quoi les Néo-Hébridais semblaient plus enclins à coopérer avec les Britanniques dont l'administration était globalement mieux formée qu'avec les Français.

Dans les années 1970, « la politique prend vie aux Nouvelles-Hébrides » (chapitre 2, p. 65-111). En effet, les essais nucléaires français commencent en Polynésie en 1996. En même temps que le poids stratégique du territoire se renforce pour Paris, naissent plusieurs partis politiques, dont le New Hebrides National Party (NHNP), devenu plus tard Vanuaaku Pati (VAP) de Donald Kaipokas et Peter Kalpan Taurakoto. Du côté francophone aussi naissent des partis, dont certains se groupèrent en une coalition des modérés. Il s'ensuivit une radicalisation du Nagriamel ainsi qu'un resserrement des liens entre France et Grande-Bretagne, avec la visite de nombreux délégués métropolitains. Tandis qu'à partir de 1971, le territoire est devenu un paradis fiscal, Antoine Fornelli s'impose comme chef suprême à Tana. Les formations politiques nouvelles se divisent alors en deux camps. Les Britanniques misent tout sur le NHNP, alors que les Français disposent de plusieurs options dont l'Union de la population des Nouvelles-Hébrides (UPNH), parti défenseur des propriétaires de plantations et entrepreneurs francophones, et le Mouvement autonomiste des Nouvelles-Hébrides (MAHN), ultraconservateur et favorable au maintien de la présence française. De plus, l'influence des églises presbytérienne et anglicane l'emporte de beaucoup sur celle de l'église catholique. De ce fait, les Britanniques ont su créer, à l'inverse de la France, une élite politique anglophone, d'où un déséquilibre grandissant en matière d'influence au profit de la Grande-Bretagne. Reste le principal obstacle à l'indépendance, l'absence de front uni des Néo-Hébridais (fondation du parti Natui Tano).

1975 offre cependant « un premier goût de la démocratie » (chapitre 3, p. 113-161). À cette date en effet se tiennent des élections municipales et, surtout, à l'Assemblée représentative. Elles constituent un grand pas en avant. En devenant le Vanuaaku Pati (VAP) en 1977, le NHNP s'est radicalisé autant que le Nagriamel le reste. Au contraire, les partis modérés souffrent toujours de leurs divisions. En définitive, les années 1975 à 1977 ont marqué une étape cruciale vers l'indépendance. En effet, cette radicalisation ne rencontre aucune opposition de la part de l'administration britannique, qui souhaite, comme la VAP, aller vers l'indépendance. A contrario, la multitude des partis modérés et leurs divisions affaiblissent sans cesse la position française dans l'archipel. Par ailleurs, les aspirations lucratives de J. Stephens le mettent en opposition croissante avec les partis modérés.

Au cours des années 1978 et 1979, « les préparatifs pour l'indépendance battent leur plein » (chapitre 4, p. 163-210). Les critiques néo-hébridaises à l'encontre des puissances coloniales se font de plus en plus fréquentes. Plusieurs représentants de l'archipel sillonnent le monde afin de sensibiliser la communauté internationale à la situation politique des Nouvelles-Hébrides. Le Nagriamel continue de se comporter de manière imprévisible, ce qui l'isole des autres partis politiques. Alors que les modérés tentent de former une union derrière le Parti fédéral des Nouvelles-Hébrides (PFNH), la position adoptée par le Nagriamel contribue à miner leur projet d'unité. Quant au VAP, en participant au gouvernement d'union nationale, il renforce sa position par rapport aux modérés, en donnant l'impression qu'il joue la carte de la conciliation. D'ailleurs, les élections de novembre 1979 confirment l'avancée du VAP aux dépens des modérés. Fin 1978, c'est lui qui maîtrise le jeu aux Nouvelles-Hébrides. Il est clair que le territoire doit devenir indépendant. La France en refusant la décolonisation, puis en défendant le statut fédéral n'a

fait que renforcer le VAP et favoriser le sécessionnisme de Santo.

L'année 1980 est celle du « désordre avant l'indépendance » (chapitre 5, p. 211-259). En effet, le 30 juillet 1980, le territoire accède à l'indépendance, mais dans le sang. La République de Vemarana, principale expression des modérés et des mouvements coutumiers s'oppose au nouveau gouvernement des Nouvelles Hébrides, traduisant l'opposition à l'esprit centralisateur de la constitution et le refus de l'État-nation, au grand dam de l'image de la France. L'indépendance des Nouvelles-Hébrides n'a pas été gagnée dans la paix, mais dans la violence et le chaos. « La guerre des cocotiers » a vu la participation de plusieurs pays voisins, notamment la Papouasie-Nouvelle Guinée et l'Australie. Non seulement cela traduit l'importance géopolitique du territoire, mais a conduit aussi à une répression systématique. Au contraire de la Grande-Bretagne, la France s'est trouvée confrontée aux menaces pesant sur ses ressortissants tandis que le pays lui-même peinait à trouver une stabilité dans les années 1970 et 1980.

L'évolution politique des Nouvelles-Hébrides au XX^e siècle éclaire le processus de construction d'une nation : l'existence d'un sentiment d'appartenance à l'État du Vanuatu n'allait pas de soi, faute d'existence préalable d'un pays souverain (conclusion générale, p. 261-266). Cela se comprend mieux à la lueur de quelques observations majeures :

1) Les Nouvelles - Hébrides ne constituèrent pas une priorité ni pour la France, ni pour le Royaume-Uni, même s'il existait une concurrence entre les deux métropoles.

2) La France a progressivement perdu la bataille, faute de pouvoir créer une élite francophone néo- hébridaise et une colonie de peuplement dans le territoire. Ainsi s'expliquait le fait qu'à partir de 1957, avec l'instauration du Conseil consultatif, puis de l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle, la France

ait modifié sa politique afin de pouvoir, à travers l'éducation, produire une élite néo-hébridaise francophone.

3) Si la Grande-Bretagne a pris l'avantage, c'est parce que les Britanniques ont géré les Nouvelles-Hébrides mieux que leurs homologues français : personnels administratifs plus stables et mieux formés, intérêt précoce au développement de l'infrastructure, non-intervention dans les affaires de la colonie, soutien à la politique indépendantiste du VAP.

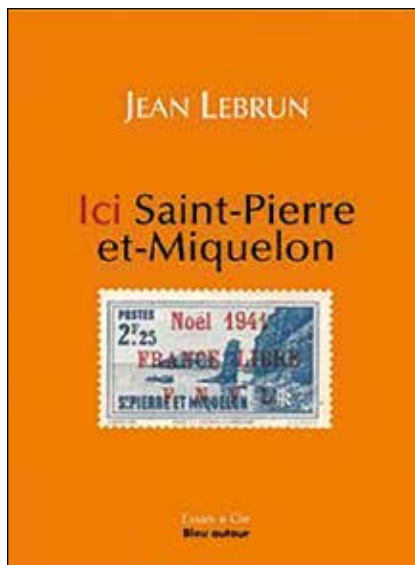
4) La position française a été desservie par une moindre ouverture internationale en matière de formation intellectuelle des élites, par la surabondance des partis francophones, par l'incapacité des partis modérés francophiles à rallier le petit nombre des partis anglophones hostiles au NHNP et au VAP, par une surestimation du poids réel du Nagriamel, dont l'échec est patent, par une moindre efficacité dans le maintien de l'ordre que la Papouasie-Nouvelle Guinée ainsi que par des conditions très restrictives d'attribution de l'aide française en comparaison de celle, technique et financière du Royaume-Uni.

5) Système paradoxal, le Condominium fut, en définitive, un pis-aller pour les deux puissances européennes. En effet le statu quo a été vu souvent comme une option meilleure que tout changement juridique susceptible de déstabiliser toute la région du Pacifique.

Ouvrage pionnier, couvrant de façon très complète un presque-siècle d'histoire, le livre de Zorian Stech comporte une utile chronologie, un bon appareil critique et un inventaire complet des sources, une bibliographie bien fournie et d'utiles annexes, même si l'on peut regretter une cartographie minimaliste. Il mérite d'être honoré par un prix de l'Académie des sciences d'outre-mer.

Dominique Barjot

Ici Saint-Pierre-et-Miquelon



Jean Lebrun Bleu autour, 2021

Ce petit livre rose dont le titre évoque le sujet principal : le ralliement de Saint-Pierre-et-Miquelon à la France libre, est aussi une histoire moderne de cette « colonie sans indigènes à coloniser » selon l'auteur, agrégé d'histoire, journaliste de presse écrite et de radio, et auteur honoré d'un Goncourt de la biographie. Autant de qualités qui se révèlent dans cet ouvrage historique savoureux qui se lit comme un roman.

Une population de caractère trempé, comme son climat venteux, imprévisible sinon quant à la continuité de sa malveillance. Des insulaires de la mer, imprégnés du grand métier de la pêche à la morue en doris dans la brume, sur le trajet des paquebots. Au temps bien sûr où il y avait encore de la morue et des paquebots transatlantiques. Quand la morue ne revint pas, au début du siècle dernier, la prohibition instaurée aux États-Unis offrit dans les années 1920 une chance inespérée de reconversion à cette terre étrangère accrochée à Terre-Neuve aux atterrages

de l'Amérique. Elle devint la plaque tournante d'un fabuleux trafic d'alcools, sous le regard transparent de ses fonctionnaires. Whisky canadien, cognac, rhum des Antilles convergeaient vers les entrepôts des bootleggers de Saint-Pierre, d'où ils étaient transportés en doris vers des criques discrètes ou des rendez-vous secrets en mer. Puis, fortunes faites ou dilapidées, l'abolition de la prohibition ramena le marasme des mauvaises campagnes de pêche et le chômage. Les Saint-Pierrais gardent la nostalgie des « années fioles. »

Saint-Pierre, l'île-aux-Marins, Miquelon et sa sœur siamoise Langlade. De minuscules parcelles de France, qui ont constitué une grande partie de la France libre, parce que ce petit peuple non conformiste, indépendant d'esprit, aventureux et débrouillard avait appris au péril de la mer l'esprit de résistance. De l'autre côté de l'Atlantique, l'île de Sein a répondu aussitôt elle aussi à l'appel du général de Gaulle. L'auteur fait revivre l'enchaînement des événements qui firent basculer Saint-Pierre dans la fronde au régime de Vichy, les tensions diplomatiques et les oppositions de légitimité qui ont reproduit, à l'échelle du microcosme de l'archipel, le grand chambardement moral, diplomatique et militaire de l'entrée dans la Seconde Guerre mondiale. L'émetteur radio de Saint-Pierre était un enjeu potentiel dans la lutte anti sous-marine à venir en Atlantique. La menace d'une intervention militaire canadienne imminente sur cette terre française pour le détruire mit en transe le général de Gaulle.

Luttant contre le blizzard, l'amiral Muselier arriva à Saint-Pierre la veille de Noël 1941, à la tête des Forces Navales Françaises Libres (FNFL) arborant le pavillon français à croix de Lorraine. Alors que l'attaque de Pearl Harbour faisait basculer dans le conflit toute la puissance américaine, la flotte d'affirmation de la souveraineté de la France outre-Atlantique se résumait à trois corvettes dont deux sans valeur militaire, et au croiseur sous-marin *Surcouf*, trop grand pour franchir

les passes. Les bras-de-fer entre le général de Gaulle encore contestable, le maréchal Pétain, Churchill et Roosevelt, la disparité des forces et des enjeux en présence, l'ambiguïté des engagements et les conflits des intérêts, furent vécus à micro-échelle dans cette parcelle de France. L'amiral Muselier, l'administrateur et le préfet apostolique jouèrent à Saint-Pierre et à Miquelon le drame français du déchirement des idéaux entre renoncement et reconquête, du choix entre la France libre aventureuse ou la tranquillité de Vichy. L'annonce d'un référendum fut placardée dans la nuit de Noël, convoqua pour le lendemain les hommes de plus de 18 ans. C'était déjà un signe de dissidence, l'archipel colonial n'ayant pas le droit d'élire ni député ni sénateur. Saint-Pierre et l'île-aux-Marins donnèrent une large majorité au ralliement à la France libre. Miquelon la sauvagienne s'abstint en majorité, mais le référendum avait légitimé le coup de force de l'amiral.

En janvier 1942, les réticences des fournisseurs nord-américains à ravitailler l'archipel français désargenté fit germer l'idée de vendre aux philatélistes des États-Unis - dont le président Roosevelt - des timbres déjà appréciés pour leur rareté, encore enrichis d'une surcharge de la France libre. Les philatélistes sont en effet friands de ces anomalies. Le commerce des timbres eut un tel succès, qu'il perdura. SP&M - comme on dit dans l'archipel - est aujourd'hui un grand émetteur de timbres de collection.

L'amiral Muselier - qui allait se brouiller avec le général de Gaulle - quitta Saint-Pierre le 13 février 1943, laissant l'archipel à la garde de son jeune administrateur. Alain Savary multiplia les enrôlements de volontaires féminines et d'hommes qui renforcèrent les équipages des FNFL. Quand en juin 1942, la corvette *Mimosa* fut torpillée au large de Terre-Neuve, disparaissant avec

presque tout son équipage dont 17 Saint-Pierrais, Savary sollicita son incorporation dans une unité combattante et quitta Saint-Pierre au mois de janvier suivant.

En matière d'épilogue :

Le 20 juillet 1967, le général de Galle est venu remercier l'archipel de la France libre, érigé en Territoire d'Outre-mer depuis la conférence de Brazzaville en 1944. Il a débarqué à Saint-Pierre du croiseur *Colbert*, couvert par l'extraterritorialité des navires de guerre. Attaché à la valeur des symboles, le général matérialisait ainsi la continuité territoriale de la France, en gagnant l'archipel sans transiter par un aéroport en terre étrangère. Après une mémorable journée dans l'enthousiasme, il reprit la mer vers Québec, pour une visite d'État au Canada.

Deux souvenirs personnels me relient accidentellement à ce livre témoin.

J'étais officier à bord de l'escorteur d'escadre *Bouvet* qui accompagnait le croiseur *Colbert* lors de la visite du général de Gaulle à Saint-Pierre en 1967. Après le débarquement du général à Québec, le *Colbert* est rentré en France, et nous avons remonté le Saint-Laurent jusqu'à Montréal, pour participer à la semaine de la France de son exposition universelle. Nous avons vécu en direct les effets du fameux « Vive le Québec libre ! »

Je suis revenu à SP&M en 2011, en mission du ministère des Outre-mer, qui envoya les Peintres officiels de la Marine en reportage dans les DOM/TOM pour célébrer l'*Année des Outre-mer*. L'un de mes tableaux a été reproduit sur un timbre d'une des émissions philatéliques qui font la réputation de Saint-Pierre-et-Miquelon depuis la bonne idée de 1942.

François Bellec

Relations Afrique-France : les gâchis français

*Plaidoyer pour un
changement de
paradigme dans la
politique africaine
de la France*



*Pierre E. Moukoko
L'Harmattan, 2020*

« Français d'adoption et de nationalité », d'origine camerounaise, Pierre E. Moukoko est un juriste, spécialiste du droit de la consommation. Reconnaisant à notre pays de l'avoir accueilli, il entend plaider « pour un changement de paradigme dans la politique africaine de la France ».

« Les gâchis français », ainsi le titre de l'ouvrage caractérise-t-il les relations Afrique-France. Le ton est

donné, le but assigné : « la mise en place d'une nouvelle relation...qui enterrera définitivement la Françafrique de papa ». Dans sa préface, Julien Mbem rappelle les mots visionnaires de François Mitterrand en 1957 : « Sans l'Afrique, il n'y aura pas d'histoire de France au XXI^{ème} siècle ». Il ajoute qu'ils furent interprétés, trois ans plus tard, comme justifiant une mainmise de fer dans nos anciennes colonies africaines. L'auteur affirme, lui, que ces États francophones « ne sont ni libres, ni souverains », « des pans de leur indépendance étant confisqués » par la France qui conserve « les affaires étrangères, la défense, l'enseignement supérieur et la monnaie ». Il lui reproche aussi son appui « aux dictateurs qu'elle a installés au pouvoir, au préjudice des populations africaines » et l'échec de la coopération qu'elle a imposée, celle-ci ne servant que les intérêts français.

Procédant à « un relèvement des faits et des réalités contemporaines incontestables », Pierre Moukoko rappelle que l'Afrique précoloniale disposait de plusieurs formes d'organisation politique avec leurs systèmes de régulation, de pouvoir et de contre-pouvoir. Il existait aussi un commerce intra-africain qu'illustrait le Ghana avec ses richesses aurifères et sa maîtrise des flux transsahariens de richesses dont les esclaves. De tout cela, l'arrivée des Européens a marqué la fin ; peu scrupuleux, ils entendaient « s'enrichir, évangéliser, exploiter et piller le sous-sol africain ». Certains Africains ont tenté de résister mais en vain. Cependant, traditions et règles coutumières ancestrales ont perduré jusqu'à présent. Pour Cheikh Anta Diop, des secteurs de la société, au XVI^{ème} siècle, étaient plus avancés en Afrique qu'en Europe. Rappelant ces recherches, l'auteur revient sur le discours de Dakar du Président Sarkozy et s'interroge sur les propos qui ont « fait bondir des millions d'intellectuels dans le monde ».

Pourtant, le même chef de l'État est celui qui, enfin, annonce, lors du Cinquantenaire des indépendances, la décrystallisation, longuement revendiquée, des pensions des anciens combattants africains mobilisés lors des conflits du siècle dernier.

Recensant « l'arrivée des Noirs en France sous la contrainte du négrier », Pierre Moukoko évoque aussi, tour à tour, les millions d'esclaves déportés avec la complicité de certains chefs noirs mais aussi, le chiffre varie dans le texte, les milliers ou les millions d'Africains venus en France participer aux Trente Glorieuses. Après une digression consacrée, non sans raison, au premier génocide du XX^{ème} siècle, celui des Hereros perpétré par le colonisateur allemand au Sud-Ouest Africain, il se livre ensuite à un long réquisitoire stigmatisant la « stratégie stérile mâtinée d'hypocrisie, de tricheries et de mensonges » qui caractérise, selon lui, les relations de la France avec ses anciennes colonies d'Afrique. S'il est fondé de rappeler le massacre de Tiaroye en 1944, en revanche il est plus contestable d'affirmer que le franc CFA a été inspiré du système monétaire externe conçu par Goering ou que la France empêche par tous les moyens le développement de l'Afrique. L'opération Serval, par laquelle « les Français se sont appropriés la zone », est présentée comme mise en œuvre au titre de l'accord de défense préexistant avec le Mali alors qu'elle a nécessité un échange de lettres spécifique. En revanche, a été passée sous silence la transformation, il y a une dizaine d'années, des « accords de défense » avec huit États africains en « accords de partenariat de défense », exempts de toute clause d'assistance en cas d'agression extérieure.

L'auteur met ensuite en avant tous les facteurs de nature à affecter la relation de la France avec l'Afrique. Il réproche l'humiliation des immigrants africains et note singulièrement

que « s'agissant des frais de santé, ils sont très peu nombreux à les revendiquer ». Il prédit la « perte imminente de l'Afrique » par notre pays, stigmatise les mauvais choix des responsables politiques français, la fuite des cerveaux tenant au rejet perçu par les Africains formés en France lorsqu'il leur faut trouver un emploi, les revendications de la diaspora auxquelles répondra notamment l'abandon du franc CFA au profit de l'ECO, et les manifestations de racisme. La responsabilité imputée aux dirigeants africains « dans le naufrage du continent noir » conclut cet état des lieux. « Dégradation et appauvrissement » de l'Afrique sont le fruit de leur « coupable complicité avec les anciens colons ». En cédant aux ordres de ces derniers, « ils spolient la souveraineté ». Et l'auteur d'affirmer que « depuis l'octroi des indépendances, aucun des pays concernés n'a pris d'initiative pour sortir la tête de l'eau et avancer vers un développement ». Après avoir décrit le manque d'intégrité des gouvernants, il en déduit que les chefs d'État eux-mêmes sont les responsables de leur maintien en esclavage économique. Les procédures engagées au titre des biens mal acquis lui apparaissent « une voie opportune ouverte à la diaspora pour agir ». Dans ce contexte, il conclut que « la France aura du mal à conserver sa confiance aux potentats condamnés » et ajoute qu'elle a « un rang à tenir car elle demeure malgré tout, dans plusieurs secteurs, un exemple dans le monde ».

A partir de son constat, Pierre Moukoko oriente sa réflexion vers une tentative de rapprochement et des convergences d'intérêts. Des prérequis sont nécessaires pour une nouvelle relation entre la France et ses anciennes colonies. Il place en tête le panafricanisme fondé sur la démocratie et susceptible de fédérer les volontés tout en générant la puissance. Il faudra alors créer les États-Unis d'Afrique. Ainsi « les

Africains doivent se mettre sur les rails de la modernité et s'imprégner des règles du capitalisme et de la mondialisation ». L'éducation apparaît en second, avec une citation de Don Bosco, gage de l'importance accordée à la formation de la jeunesse, et avec une place à l'éducation civique, contre la mauvaise gouvernance. Un prérequis « patriotique » s'y ajoute, exigence pertinente de conserver des valeurs telles que l'entraide et la solidarité. Il s'y ajoute le bon usage du droit international compris comme un moyen de se prémunir contre le « consentement vicié des Africains signataires des accords avec la France au lendemain des indépendances ». C'est l'occasion pour l'auteur de répéter des contre-vérités dont la faculté pour la France « de déployer ses forces militaires dans la zone franc, comme bon lui semble ». Selon lui, des « mensonges d'État » contribuent de manière négative à la relation Afrique-France. Le plus marquant est celui d'affirmer que la France aide l'Afrique, or cette aide, 10 milliards d'€ par an, est parcimonieuse au regard de l'accaparement massif des richesses de l'Afrique. A ce titre est dénoncée l'obligation de dépôt de 50 % des réserves de change des États de la zone franc en même temps que le chiffre fantaisiste de 500 milliards € est avancé pour leur montant alors que celui-ci est évalué à 20 milliards d'€, étant entendu que cette dernière somme n'est pas versée annuellement, contrairement à ce qu'affirme l'auteur. Ce dernier poursuit, s'agissant des entreprises françaises et de leurs filiales en Afrique, en affirmant qu'elles rapportent des dividendes et contribuent à l'économie française mais non à celle de l'Afrique.

Ces prérequis réunis, l'auteur invoque la nécessité impérieuse d'un changement stratégique de la France. La coopération doit parvenir à un équilibre acceptable pour tous : rejet des personnels en coopération

imposés par la France, toutefois appréciés dans l'éducation et la santé ; reconnaissance de la présence militaire française comme facteur de paix ; annulation de la dette africaine ; mise en place d'une vraie politique de coopération, la France étant devenue un frein au développement de l'Afrique ; face aux émergents, formulation de propositions crédibles. Atteindre cet objectif impliquera de « restituer la souveraineté confisquée » en remettant en cause les accords de décolonisation » et de mettre fin à la Françafrique comme en ont pris l'engagement trois Présidents français successifs, reconnaissant ainsi son existence. Les Africains doivent assumer cette souveraineté qui apparaît mise à mal de toutes parts, à la fois par « leurs cruels potentats antipatriotiques », par « le pillage de leurs matières premières » grâce auquel « la France atteint sa place de 5^{ème} puissance économique », par les « IFI, complices des pays nantis, dont les aides sont souvent fatales à leurs bénéficiaires », et aussi par l'absence d'un consentement éclairé lors de la signature des accords qui les lient à la France. Pour autant, « il va falloir que les Africains, francophones ou non, arrêtent de pleurnicher, d'accuser la France de tous leurs malheurs et se mettent au travail ». Après ces propos décapants, l'auteur revient à une vue plus encourageante en affirmant que « la France ne doit pas tourner le dos à l'Afrique » et que « le continent noir doit nécessairement rester proche de son ancien colonisateur ». Il ajoute que « tout doit être fait pour éviter la survenance d'un divorce entre la France et ses anciennes colonies ». Plaidant pour un « pragmatisme franco-africain au service d'une cause noble », il estime que doit être trouvée « la voie d'une realpolitik pour améliorer des relations dégradées et au bord de l'implosion ».

La finale de l'ouvrage, après les outrances qui ont pu être relevées,

a cependant le mérite de souligner « qu'hormis la Chine qui focalise toute les attentions, il y a d'autres pays... qui posent au quotidien des actes stratégiques de conquête de l'Afrique ». Et l'auteur d'ajouter que « dans le contexte mondialisé... l'avenir de l'Afrique est indissociable de celui de la France et par conséquent de l'Europe toute entière ». Là se situe le véritable enjeu !

Jean- Pierre Vidon



Les recensions de l'Académie des Sciences d'Outre-mer sont mises à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit.

Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des Sciences d'Outre-mer



Circulaire du Secrétaire perpétuel Juillet 2022

La circulaire de ce semestre s'inscrit en plein cœur de la célébration du **centenaire de l'Académie**. Malgré la reprise épidémique du début d'année, nous avons pu maintenir nos rencontres en présentiel et se débarrasser du masque, permettant d'entrevoir à nouveau les sourires qui illuminent nos séances. En conservant un modèle mixte (présentiel et distanciel), l'Académie a su s'adapter et conserver les nouvelles technologies développées pour faire face à la pandémie. Ainsi, des intervenants en distanciel prennent régulièrement la parole pendant les séances à travers l'outil de visio-conférence performant, qui permet également à nombre d'entre vous de nous suivre en direct depuis la province ou l'étranger. Maîtriser ces éléments était essentiel pour être à la hauteur de notre célébration du centenaire. Cette dernière est marquée par de nombreux événements, notamment la publication de l'ouvrage collectif « **Penser le monde de demain** ».

Les thèmes de cet ouvrage sont repris au cours des différentes séances de l'année. Les vingt-sept auteurs ayant contribué à ce livre, accompagnés d'autres spécialistes, interviennent tout au long de l'année à l'Académie pour réfléchir et débattre sur ces sujets majeurs. Si vous n'avez pas encore fait l'acquisition de ce livre, nous vous invitons à le commander. **Une médaille du centenaire** est également disponible à la commande, vous pouvez choisir de la graver, ou non, à votre nom. Vous retrouverez les bons de commande pour l'ouvrage et la médaille en annexe.

Dans le cadre de cette célébration, nous avons organisé plusieurs événements délocalisés. Le vendredi 21 janvier dernier, nous avons réalisé une séance commune à l'Académie nationale de Médecine sur le thème « **Mondialisation de la santé : enjeux et défis** ». Le 3 juin dernier, nous nous sommes rendus au Collège des Bernardins pour une séance

intitulée « **Progresser en humanité** ». Une autre séance a également été organisée en dehors de nos murs, le 1^{er} juillet à la mairie du XVI^{ème} arrondissement de Paris sur le thème de la **Francophonie** avec la participation de nombreux jeunes.

Nous reviendrons sur ces événements dans le paragraphe dédié aux séances.

Le centenaire est également marqué par la volonté d'ouverture de l'institution à la jeunesse. A cet effet, **une convention de partenariat** est en cours de signature avec l'Ambassade de Côte d'Ivoire en France et l'Académie des Sciences, des Arts, des Cultures d'Afrique et des Diasporas Africaines de Côte d'Ivoire. Cet accord s'est déjà concrétisé par **l'adhésion de cinquante étudiants ivoiriens** en France, de niveau master et doctorat, à la Société des Amis de l'Académie, par leur présence lors de certaines séances mais également par la réalisation de petites interviews présentes sur le site de l'Académie et sur nos réseaux sociaux.

Améliorer la **communication** de l'Académie est un des défis majeurs pour les prochaines années. Le compte Twitter (@ASOutreMer) est régulièrement alimenté par **Manelle Allagui** et **Adrian Guillot**, stagiaires au sein du cabinet, qui nous ont rejoint au début de l'année et que vous avez probablement croisé plusieurs fois lors des séances. Ce réseau social permet de relayer les informations, de partager les nombreux événements et d'apporter du contenu neuf. Grâce à leur travail, le nombre d'abonnés augmente tous les mois (**622 personnes** aujourd'hui) et le nombre de visites du profil a évolué d'une moyenne d'environ 1 500 par mois il y a un an à presque **16 000 visites** par mois en moyenne depuis janvier. Tout cela contribue au **rayonnement** et à la **visibilité** de notre Académie et permet de toucher un public plus large. Dans cet objectif, nos présidents de section ont également réalisé des vidéos de présentation de chaque section qui compose l'Académie (celles-ci sont disponibles sur nos différents canaux d'information).

Vous avez également remarqué l'arrivée en janvier dernier de notre nouveau responsable bibliothèque, **Pierre-Yves Belfils**, anciennement responsable publications périodiques et numériques au musée du quai Branly. Il remplace Marie-Laure Bretin, qui a rejoint le Ministère des Outre-mer au poste de responsable du pôle documentation.

La bibliothèque de l'Académie accueille d'ailleurs actuellement une **exposition** du centenaire, avec de nombreuses archives des cent dernières années de notre institution.

Le 10 mai dernier s'est tenue une réunion avec Thomas Meszaros, Directeur de l'Institut International pour la Francophonie (2IF), Guy Lavorel et Christine Desouches, pour signer l'accord de partenariat entre l'Académie et l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Le fonds de dotation de l'Académie « SciencesDev, sciences pour le développement », a également fêté le 16 juin son premier anniversaire. Sa mission est de mener et soutenir par tous moyens, notamment financiers, l'étude des questions relatives aux pays situés au-delà des mers. Au plan international, le

Fonds participe de la dynamique de la science sollicitée pour répondre aux défis auxquels l'humanité fait face. Les quatre thématiques majeures retenues au programme du Fonds sont les suivantes : **l'appui aux initiatives d'études et de recherche** vers, avec et par les pays du Sud; **le partage du savoir** : les connaissances scientifiques doivent pouvoir être libres d'accès ; **le soutien aux étudiants** étrangers en séjour en France ; **le développement entrepreneurial** : co- construction de formations professionnalisantes en Afrique de l'Ouest.

Notre Confrère Michel Boyon assure la présidence du conseil d'administration du fonds. Vous trouverez la note de présentation de « Sciences Dev » jointe à cette circulaire.

Pour en revenir à l'actualité récente de l'Académie, ces dernières semaines ont été marquées par **l'élection** de nouveaux membres au sein de notre institution.

Voici la liste de nos six Consœurs et Confrères :

Trois membres correspondants :

Au sein de la **section 3**, au siège de Didier Niewiadowski, est élu **Jean-Pierre Guenguant**.

Au sein de la **section 4**, au siège de Jean-Philippe Chippaux, est élue **Véronique Bruzon**.

Au sein de la **section 5**, au siège de Chang Ming Marie Peng, est élue **Thi My Hahn Ngo-Folliot**.

Trois membres libres :

Au siège de Jacques Dewatre, est élue **Yamina Benguigui**.

Au siège de François Gros, est élu **Denis Deschamps**.

Au siège de Jacques Valette, est élue **Laetitia Helouet**.

Je souhaite **la bienvenue** à ces nouveaux membres.

J'ai, par ailleurs, la grande tristesse de vous annoncer les décès de cinq membres de notre Académie. **Claude Le Borgne** (15 janvier), membre titulaire de la 2nde section depuis 1991, **Cândido Mendes de Almeida** (17 février), membre associé depuis 2003, **Luc Laventure** (6 mars), membre libre depuis 2021, **Yves Coppens** (22 juin), membre titulaire de la 4^{ème} section depuis 1980, et **Claude Collin Delavaud** (4 juillet), membre libre depuis 2009, nous ont quitté en ce premier semestre de 2022. Un premier hommage leur a été rendu lors des séances, en attendant l'éloge qui sera réalisé par leurs successeurs respectifs.

Notre ministre de tutelle a également changé. Madame **Sylvie Retailleau**, Présidente de l'Université Paris-Saclay, Professeure des universités et Professeure de Physique, a pris la suite de Madame Frédérique Vidal au poste de Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Avant de parler plus en détails des séances, je voudrais remercier toute l'équipe de l'Académie pour son travail indispensable au fonctionnement quotidien de notre institution. Le sérieux et l'investissement de nos salariés, accompagnés de la bonne entente et de l'esprit d'équipe qui règnent au sein de l'institution, permettent la franche réussite de la célébration du centenaire. Je remercie particulièrement l'équipe du cabinet, renforcée par nos deux stagiaires cités précédemment.

Séances

La première séance de l'année 2022, intitulée « *Séance de lancement de l'année du centenaire* » a eu lieu le vendredi 7 janvier et a permis la transmission de présidence entre **Marc Aicardi de Saint-Paul**, le Président sortant, et **Hubert Loiseleur des Longchamps**, Président entrant.



La séance a également été marquée par une communication de notre Confrère **Dominique Wolton** sur « la victoire de l'Europe ».

Comme indiqué plus haut, la séance du 21 janvier, était une séance commune avec l'Académie Nationale de Médecine. Organisée rue Bonaparte, le thème de la conférence était « *Mondialisation de la santé : enjeux et défis* ». **Jean-Philippe Chippaux**, **Piero Ollario**, **Mireille Dosso**, **Jean-Pierre Guenguant**, **Yves Martin-Prevel**, **Rony Brauman** et **Martin Danis** sont intervenus au cours de cette séance.



La séance suivante, du 4 février, s'intitulait « *Vivre en son siècle* ». Présenté par **Catherine Bréchignac**, cet événement fut marqué par les communications de **Chantal Delsol, Olivier Babeau, Stéphane Rozès et Laetitia Helouet**. De nombreux étudiants de l'Ecole des Hautes Etudes Internationales et politiques étaient présents.



Le vendredi 18 février 2022, l'Académie a organisé une séance sur « *Gabriel Hanotaux, premier Président de l'Académie des sciences d'outre-mer* ».

La présence et la participation des descendants de cet homme illustre de la troisième République française a contribué à la réussite de cette belle séance. **Dominique Barjot, Philippe Zeller, Isabelle Nathan-Ebrard, Bruno Delmas, Emmanuelle Haim Masson, le Général Hanotaux, Michel Jean-Baptiste Manchon, Éric Mension-Rigau et Jacques Crosnier** sont intervenus lors de cette séance.



Une exposition a également été installée à l'occasion de cet événement, avec de nombreux ouvrages, des lettres et autres archives du premier Président de l'Académie. Ainsi, il est possible de retrouver de nombreux manuscrits témoignant des premiers pas de l'Académie. Cette exposition est encore disponible en ligne, de manière numérisée, sur le site de l'Académie.

La séance suivante traitait du thème « *Les territoires contre la nation* ». Ce jour-là, le 11 mars, **Michel Boyon, Roland Pourtier, Béatrice Giblin, Bernard Miyet et Joseph Macé-Scaron** ont apporté leurs contributions sur ce sujet.



La séance du 25 mars, quant à elle, était l'objet d'une réflexion sur la question suivante : « *Quelle expertise à l'international pour répondre aux défis de 2030 ?* »

Jean du Bois de Gaudusson et Christine Desouches ont coordonné cette séance et apporté des éléments de réponse à cette question, aux côtés de **François Pacquement, Jérémie Pellet et Boubacar Issa Abdourhamane**.



Le vendredi 8 avril, l'Académie a accueilli une séance présentée par notre Confrère Jean-François Turenne sur « *Les conséquences de la mondialisation sur l'évolution du monde vivant et sur la santé, entre dispersion, opportunisme et adaptation* ». **François Sémah, Christian Lévêque, Jean-Pierre Dedet et Arona Diedhiou** ont communiqué à cette occasion.



La séance suivante s'est déroulée le 13 mai 2022 et s'intitulait « *Un nouveau rapport au développement* », avec les interventions de **Jean du Bois de Gaudusson**, **Serge Arnaud**, **Mamoudou Gazibo** et **Ibrahim Assane Mayaki**. De nombreux étudiants ivoiriens sont venus assister à la séance.



La semaine suivante, le vendredi 20 mai, a eu lieu une séance sur « *Le Service Militaire Adapté : bilan et perspectives 60 ans après sa création* ». Le Général **Pierre Lang** a coordonné cette séance et invité **Mathieu Lefebvre**, le Colonel **Nicolas Baller**, le préfet de la Guadeloupe **Alexandre Rochatte** et **Didier Fauchard** à prendre la parole à ce sujet et apporter leurs contributions éclairantes.



La séance du 3 juin 2022 a eu lieu au collège des Bernardins, autour du thème « *Progresser en humanité* ». Plus de cent personnes étaient présentes pour assister à cette séance coordonnée par le Président de l'Académie, **Hubert Loiseleur des Longchamps**, notamment d'illustres invités, tels que les Secrétaires perpétuels de l'Académie Française et de l'Académie des Sciences, **Madame Hélène Carrère d'Encausse** et **Monsieur Etienne Ghys**.

Le Grand Rabbin de France **Haïm Korsia**, le Recteur de la Grande Mosquée de Paris, **Chems-eddine Hafiz** et le Curé de la paroisse Saint-Pierre de Chaillot, **Père Jacques Ollier**, étaient présents autour d'une table ronde animée par **Jean-Robert Pitte**, pour discuter de la question « *la foi est-elle nécessaire pour faire le bien ?* ». Puis **Andréa Riccardi**, fondateur de la Communauté Sant'Egidio, s'est exprimé sur les questions de paix dans le monde.



Le 17 juin, retour dans la salle des séances de l'Académie pour la séance « *Littérature et arts : des ponts entre les cultures* » coordonnée par Marc Aicardi de Saint-Paul et marquée par les communications de **Guy Lavorel**, **Denis Fadda**, **Elisabeth Dufourcq** et **Chang Ming Marie Peng**.



Enfin, la dernière séance du semestre s'est déroulée à la mairie du XVI^{ème} arrondissement de Paris autour de la question « *Le monde de demain parlera-t-il français ?* ». Cette séance majeure dans la célébration de centenaire, organisée avec le soutien du Ministère de la Culture, a accueilli plus d'une centaine de personnes et a permis à de jeunes étudiants de l'Ecole des Hautes Études Internationales et Politiques de participer à la séance en animant les communications des différents intervenants. Pour cette séance, l'Académie a eu l'honneur d'accueillir **Alexandre Wolff**, **Pascal Griset**, **Benjamin Boutin**, **Christian Lequesne**, **Guy Lavorel**, **Christine Desouches**, **Jacques Legendre** et **Mzago Dokhtourichvili** en qualité d'orateurs, mais aussi des invités prestigieux tels que l'ancienne Ministre déléguée de la Francophonie et nouvellement élue à l'Académie **Yamina Benguigui** ou l'ancien Ambassadeur de France **Albert Salon**.



OIF


www.francophonie.org

Clôture du Sommet de Djerba : après la Tunisie rendez-vous en France en 2024

Le XVIII^e Sommet de la Francophonie s'est achevé le 20 novembre 2022 à Djerba. Au bilan, l'adoption de plusieurs textes qui engagent la Francophonie à l'horizon 2030, la réélection de Louise Mushikiwabo au poste de Secrétaire générale et la désignation de la France pour accueillir le prochain Sommet en 2024.



Pendant deux jours, du 19 au 20 novembre 2022, les Chefs d'Etat et de gouvernement francophones, réunis dans un format inédit, ont débattu des priorités de la Francophonie : ils ont notamment abordé la question du numérique comme vecteur de développement et de solidarité – thème du Sommet –, le rôle des femmes et des jeunes en tant que vecteurs de paix et acteurs de développement, ou encore le contexte de défiance citoyenne croissante.

À l'issue de leurs travaux plusieurs textes normatifs ont été adoptés, qui dessinent les contours de la Francophonie de l'avenir :

- Le « **Cadre stratégique 2023-2030** », qui fixe de nouveaux objectifs stratégiques pour une coopération multilatérale francophone toujours plus pertinente.
- La « **Déclaration sur la langue française dans la diversité linguistique de la Francophonie** », dans laquelle les

signataires s'engagent à promouvoir davantage l'usage du français dans l'espace francophone et au-delà

- Le « **Règlement relatif à la procédure d'adhésion ou de modification de statut d'un État ou gouvernement auprès de l'OIF** », qui entérine la réflexion sur l'identité et l'appartenance à la Francophonie

Deux textes politiques reflètent également les échanges et la recherche de consensus entre les Etats et gouvernements de l'OIF sur les grands enjeux mondiaux et les situations de crise dans l'espace francophone :

- La « **Déclaration de Djerba** »
- La « **Résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone** » (disponible le 23 novembre)

Autant de documents qui constituent la feuille de route des quatre années à venir pour la Secrétaire générale de la Francophonie, Louise Mushikiwabo, réélue à l'issue du Sommet.

Enfin, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont exprimé leur gratitude aux Autorités tunisiennes et au peuple tunisien pour les efforts déployés dans la réussite de ce Sommet, ainsi que pour la qualité de leur accueil. Après la passation effectuée avec l'Arménie, la Tunisie assurera la présidence du Sommet pour les deux prochaines années.

En marge des rencontres des instances, le Village de la Francophonie a accueilli à Djerba des milliers de visiteurs dans les différents stands des pays francophones. Au sein du Pavillon de la Francophonie, l'OIF a proposé aux visiteurs sur place, et en direct sur ses réseaux sociaux, plus de 50 heures de contenus vidéo inédits présentant les acteurs et les enjeux autour de la coopération francophone, des parcours inspirants de jeunes francophones, des concerts, des projections de films, etc.

Rendez-vous dans deux ans, en 2024, en France, pays désigné pour accueillir le XIX^e Sommet de la Francophonie.



Journée internationale de lutte contre la corruption 2022



À l'occasion de la Journée internationale de lutte contre la corruption, le 9 décembre 2022, découvrez comment l'OIF est mobilisée sur cette problématique.

Face à la corruption qui fragilise la confiance des populations dans les institutions publiques, entrave le développement économique et nuit à l'exercice des droits de l'Homme les plus élémentaires, l'OIF appuie la mise en œuvre d'une action francophone concertée. Celle-ci s'articule autour de trois axes d'intervention, selon une approche basée sur la prévention et les droits de l'Homme :

- L'appui au renforcement du dispositif légal et réglementaire relatif à la lutte contre la corruption, en veillant également à soutenir l'adoption d'un cadre juridique protecteur des lanceurs d'alertes.
- Le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres de concertation visant à concilier les actions et les mandats de tous les acteurs qui interviennent dans la lutte contre la corruption à l'échelle nationale.
- La sensibilisation des populations et des institutions à l'impact négatif de la corruption sur la jouissance des droits fondamentaux.

Sur le terrain

L'OIF a initié des projets de terrain depuis 2021. En Côte d'Ivoire, le projet mis en œuvre en partenariat avec la Commission nationale des droits de l'Homme, a permis la mise en place d'un mécanisme de concertation multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption. Il a également permis de sensibiliser les populations ainsi que les acteurs publics à l'impact de la corruption sur l'accès aux soins, et de renforcer le plaidoyer pour l'adoption d'une loi visant à protéger les lanceurs d'alerte en Côte d'Ivoire.

À Madagascar, le projet initié par l'OIF, avec le soutien du ministère des Affaires étrangères français, a notamment permis la création et l'opérationnalisation d'un cadre de concertation multi acteurs, regroupant les institutions de lutte contre la corruption et de défense des droits de l'Homme, ainsi que des organisations de la société civile spécialisées. En partenariat avec chacun de ces acteurs, l'OIF soutient la réalisation d'un ensemble d'activités visant à satisfaire les

recommandations de l'EPU pour le volet « droits de l'homme et lutte contre la corruption ». Celles-ci ont pour ambition de mieux outiller les acteurs de la lutte contre la corruption à Madagascar et de réduire le phénomène dans les secteurs de l'éducation, de la justice, notamment en milieu carcéral, et du foncier. L'OIF accompagne enfin les institutions malgaches dans l'adoption d'une loi protectrice des défenseurs de droits de l'Homme et des lanceurs d'alerte.

En plus de ces projets de terrain, l'OIF soutient le renforcement des capacités des Institutions nationales des droits de l'Homme (INDH) dans la lutte contre la corruption. Les activités menées en ce sens ont permis à plusieurs INDH francophones de mieux sensibiliser les populations et les acteurs institutionnels à l'impact de la corruption sur la jouissance des droits fondamentaux, d'appuyer la création de cadres de concertation multi-acteurs et de renforcer le plaidoyer auprès des autorités pour la consolidation des textes et des mécanismes de lutte contre la corruption.

Journée internationale des droits de l'Homme 2022



À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'Homme, le 10 décembre 2022, découvrez comment l'OIF est mobilisée sur cette problématique.

L'OIF est pleinement engagée en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'Homme dans l'espace francophone. Elle cible des thématiques prioritaires.

Consolidation de l'état civil

L'OIF porte une attention particulière au respect du droit à l'identité légale, préalable à l'accès et la jouissance de tous les autres droits inhérents à l'être humain. Depuis le démarrage début 2020 du projet-phare « état civil », l'OIF est mobilisée en faveur de l'enregistrement systématique des naissances dans l'espace francophone, à travers l'accompagnement qu'elle apporte à ses Etats et gouvernements membres dans la modernisation de leurs systèmes d'état civil. Dans le cadre des projets déployés depuis 2020 au Niger et à Madagascar, près de 44 000 personnes dépourvues d'identité, en majorité des enfants, ont pu obtenir un acte d'état civil, parmi d'autres

actions de formation, sensibilisation dans les zones rurales en particulier mais aussi d'accompagnement des autorités pour moderniser les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil

Lutte contre la corruption

L'OIF est mobilisée en faveur de la lutte contre la corruption, à travers notamment deux projets de terrain déployés depuis 2021 en Côte d'Ivoire et à Madagascar. Ces projets visent à renforcer les capacités des acteurs institutionnels dans la lutte contre la corruption et à créer les conditions d'un meilleur accès des populations à la jouissance de leurs droits. A plus grande échelle, l'OIF soutient le renforcement des capacités des Institutions Nationales des Droits de l'Homme (INDH) francophones dans la lutte contre la corruption, pour que celles-ci puissent se saisir pleinement de prérogatives qui sont les leurs en la matière.

Protection de l'enfance

L'OIF agit de longue date pour renforcer la protection des enfants contre toutes formes de violences. En 2022, elle a soutenu l'élaboration d'un guide pratique visant à mieux outiller les professionnels de la police et de la justice dans la lutte contre l'abus et l'exploitation sexuels des enfants en ligne. L'OIF veille à la bonne diffusion de ce guide au sein de ses Etats et gouvernements membres afin de lutter plus efficacement contre ce nouveau fléau.

Des stratégies d'intervention ciblées

Coopération avec le HCDH

L'OIF et le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme mènent conjointement chaque année des actions de protection et de promotion des droits de l'Homme définies par une Feuille de route. Ce partenariat a permis, cette année, la tenue d'un atelier de sensibilisation et de renforcement des capacités de parlementaires francophones sur l'EPU.

Plaidoyer politique

L'OIF mène un plaidoyer de haut niveau auprès de ses Etats et gouvernements membres afin d'assurer le plein respect des droits de l'Homme dans l'espace francophone, en particulier à travers les objectifs suivants :

- **Faire de l'état civil une priorité nationale.** L'OIF accompagne ses Etats membres dans l'élaboration ou l'évaluation de leur cadre stratégique, législatif ou institutionnel relatif à l'état civil. En 2022 au Niger, l'OIF déploie une expertise technique pour accompagner les partenaires institutionnels du Niger dans l'élaboration du nouveau plan stratégique 2023-2027 sur l'état civil, suite à l'évaluation du précédent, également conduit avec le soutien de l'OIF. A Madagascar, l'OIF accompagne aussi les autorités dans l'élaboration des textes d'application relatifs à l'état civil et à la protection des données personnelles.

- **Abolir la peine de mort.** L'OIF a soutenu, en 2022, des actions de plaidoyer en faveur de l'abolition de la peine de mort, menées par la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples et l'ONG Ensemble contre la peine de mort. Le mouvement abolitionniste francophone ne cesse de prendre de l'ampleur et, en 2022, deux nouveaux Etats-membres de la Francophonie, ont aboli la peine de mort : la République centrafricaine et la Guinée Equatoriale.

- **Renforcer la protection des défenseurs des droits et des lanceurs d'alerte.** L'OIF accompagne ses Etats membres dans l'élaboration d'un cadre juridique protecteur des défenseurs des droits et des lanceurs d'alerte, notamment à travers le projet mené depuis 2021 à Madagascar en faveur de la lutte contre la corruption.

Renforcement des capacités des acteurs étatiques

L'OIF accompagne ses Etats-membres et d'autres parties prenantes (les parlementaires, les Institutions nationales des droits de l'Homme et les ONG) dans le processus de l'Examen périodique universel. En 2022, à la veille du 4^e cycle de l'EPU, l'OIF a organisé avec le HCDH le 6^e séminaire francophone sur l'Examen périodique universel (EPU) qui a réuni à Genève des représentants des Etats membres de la Francophonie et les autres parties prenantes clés. Par ailleurs, en 2022, l'OIF a soutenu l'implication d'ONG dans le processus de l'EPU au sein de quatre Etats francophones, la Tunisie, le Maroc, le Gabon et le Bénin. Notre Organisation met aussi en œuvre les recommandations issues de l'EPU et visant à lutter contre la violence exercée sur les filles en milieu scolaire au Sénégal et à renforcer la participation des femmes à la vie publique au Burkina Faso.

L'OIF soutient également le renforcement des capacités des Institutions nationales des droits de l'Homme. En 2022, plusieurs formations techniques et thématiques ont été proposées au bénéfice de 20 INDH francophones (préparation à l'accréditation, traitement des plaintes, entreprises et droits de l'Homme, lutte contre la corruption et droits de l'Homme, éducation aux droits de l'Homme).

Renforcement des capacités de la société civile

L'OIF apporte un appui aux initiatives visant à protéger les défenseurs des droits de l'Homme qui effectuent un travail citoyen essentiel à l'élaboration d'une culture démocratique plus forte et plus inclusive, parfois au péril de leur vie. Depuis 2020, les projets soutenus par l'OIF en ce sens mettent l'accent sur le renforcement de la sécurité numérique des défenseurs. Après des actions menées, en 2021, dans plusieurs Etats du Sahel et en Haïti, l'OIF a soutenu, en 2022, des actions de renforcement de la sécurité numérique des défenseurs au Niger et en Moldavie.

Union africaine « Enjeux et défis du multilinguisme au sein des instances multilatérales »

La Représentation de l'OIF auprès de l'Union africaine (UA) en partenariat avec la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), la Ligue des Etats arabes et le Bureau de l'UNESCO en Ethiopie, a organisé un séminaire sur les enjeux et défis du multilinguisme dans les instances multilatérales, le 1^{er} décembre 2022.

Ce séminaire a regroupé une quarantaine de participants – ambassadeurs, membres des ambassades et représentants des organisations internationales basées à Addis-Abeba –, qui ont pu échanger autour des enjeux et défis du multilinguisme dans les organisations internationales. Cette rencontre avait pour objectif de servir de base de réflexion sur les leviers à actionner face à une problématique essentielle mais souvent marginalisée, du fait d'un statu quo ayant produit pour norme le monolingue ou dans le meilleur des cas le bilinguisme.

La Représentante sortante de l'OIF auprès de l'Union africaine a souligné la priorité donnée par l'OIF au respect du multilinguisme et rappelé, à ce titre, l'adoption de la Déclaration sur la langue française dans la diversité linguistique de la Francophonie par les Chefs d'Etat et de gouvernement francophones en novembre dernier au Sommet de Djerba. Cette Déclaration, texte de référence de la Francophonie en matière de langue française dans le respect de la diversité linguistique de nos États et gouvernements, encourage le renforcement du plaidoyer pour le respect du régime multilingue des organisations internationales.

Les participants se sont accordés sur le fait que le respect du multilinguisme est la garantie d'un multilatéralisme réellement démocratique et qu'il permet une pleine participation de tous aux débats et aux décisions stratégiques, dans l'optique de permettre à chacun de défendre de la meilleure des manières les intérêts qu'ils représentent. Ils ont également souligné que les langues ne sont pas des barrières qui nous divisent, mais des ponts qui permettent des relations plus étroites entre les sociétés, une diversité plus riche de formes d'expression et d'interaction. À la suite des discours d'ouverture et de la projection d'une vidéo de sensibilisation en faveur d'un multilinguisme sur la scène internationale, une table ronde a regroupé les ambassadeurs de la Guinée équatoriale, de la Suisse, des Comores et les représentants de la CEA, des ambassades de France et de Tunisie. Les intervenants ont partagé les bonnes pratiques de leurs organisations et pays respectifs et évoqué des pistes de solutions pour le favoriser le multilinguisme dans les instances multilatérales.



IMAGES & MÉMOIRES



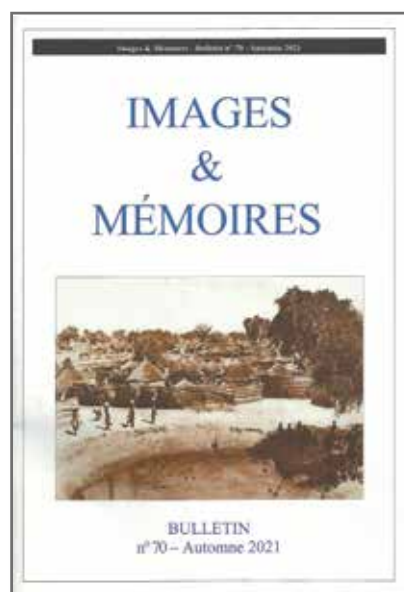
www.imagesetmemoires.com

Notre consœur Images & Mémoires, association loi 1901 fondée en 1995 et spécialisée dans l'iconographie d'outre-mer, a publié, depuis l'automne dernier, ses bulletins trimestriels 70 à 73.

Chacun développe, sur 40 pages couleurs, une partie « vie associative » consacrée aux travaux et projets de l'association ou à ceux de ses membres, et une partie comprenant des articles de longueur variable consacrés aux images anciennes des pays d'outre-mer dont nous donnons le sommaire.

Les articles et les Bulletins complets sont disponibles (jusqu'au Bulletin n° 67 de l'hiver 2020-2021) sur le site internet www.imagesetmemoires.com

Images & Mémoires Bulletin n° 70 (Automne 2021)



Jean-Luc Le Bras : Hommage à Cyr Descamps (1941-2021)

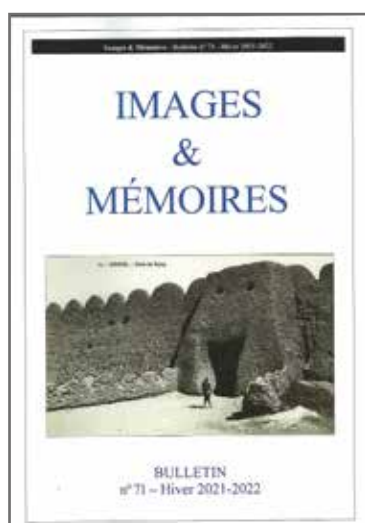
François-Marie Olland : Jeanne Thil peintre des horizons lointains

Jean-Luc Le Bras : Michel-Louis-Eugène Navoiseau. Un soldat-colon à Madagascar après la conquête

Giscard Lionel Mbakop Nana : Au Cameroun : l'habitat indigène et la représentation des institutions traditionnelles capturés dans les cartes postales

Alain Tirefort : Haïti : un cocktail de risques permanent

Images & Mémoires Bulletin n° 71 (Hiver 2021-2022)



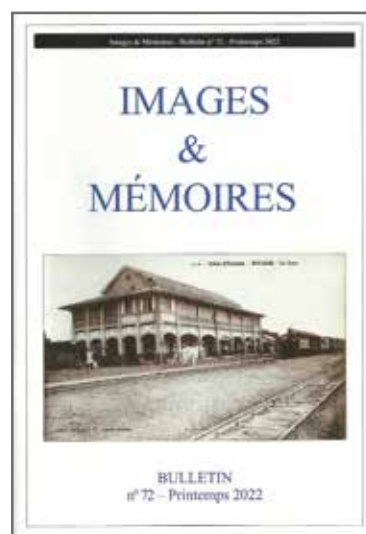
Stéphane Richemond : Hommage à la sculptrice africaine Marguerite-Anne de Blonay (1897-1966) - Le parcours atypique d'une Vaudoise pressée

Lucie Labbé : Prestigieuses et anonymes : les danseuses royales cambodgiennes et leurs représentations sur cartes postales (Indochine française)

Alain Tirefort : La kora

Jean-Jacques Fadeuilhe : Cartes postales de Côte d'Ivoire : Maurice Burger, fonctionnaire, photographe, chasseur et collectionneur

Images & Mémoires Bulletin n° 72 (Printemps 2022)



Jean-Jacques Fadeuilhe : Abidjan 1940 - L'îlot Hôtel du Parc, Bardou, Rex

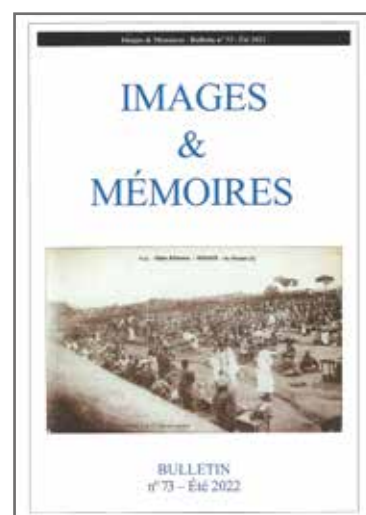
Alain Tirefort : Pousse-pousse

Xavier Ricou : Une exposition en hommage au centenaire du football sénégalais

Alain Tirefort : L'insurrection malgache de mars 1947

Jean-Jacques Fadeuilhe : Gilbert Cottier chef d'Imprimerie des Colonies

Images & Mémoires Bulletin n° 73 (Été 2022)



Jean-Luc Le Bras : Jean Bequet (1731-1786). Un Breton "Chef des traites pour Madagascar"

Jean-Jacques Fadeuilhe : Le paquebot Ville de Maceio et les débuts du service postal de la Côte occidentale d'Afrique

Jean-Luc Le Bras : L'affaire de "l'Empereur du Sahara" et des marins de la *Frasquita*

La bibliothèque des Archives nationales d'Outre-mer

Les Archives nationales d'outre-mer mettent à la disposition des chercheurs une importante bibliothèque spécialisée dans l'histoire de la colonisation française depuis ses origines. Cette bibliothèque rassemble un patrimoine imprimé qui enrichit et complète le domaine des archives coloniales françaises conservées à Aix-en-Provence.

Historique

Construit à Aix-en-Provence, dans les années 1960, le Dépôt des archives d'outre-mer était destiné à accueillir les archives rapatriées des territoires devenus indépendants. Une petite partie de la bibliothèque administrative du gouvernement général de l'Algérie y fut intégrée. En 1975, un accord fut conclu entre le Dépôt et la bibliothèque de l'ancienne École coloniale à Paris : les ouvrages et les périodiques concernant la colonisation française et antérieurs aux années 1950 furent envoyés à Aix. En 1986, le transfert vers Aix des archives de l'ancien ministère de la France d'outre-mer fut réalisé et décision fut prise d'y joindre la bibliothèque du ministère des Colonies. Enfin, la bibliothèque Moreau de Saint-Méry, dont le ministère de la Marine et des colonies fit l'acquisition au milieu du XIX^e siècle, vient compléter ce corpus.

Un ensemble bibliographique constitué de quatre fonds

La bibliothèque de l'École coloniale

Elle fut conçue dès son origine, en 1886, comme une bibliothèque d'étude réservée aux étudiants de l'École qui allaient faire carrière dans l'administration coloniale. Elle compte dans les années 1950, plus de 30 000 titres. Fonds clos, on y trouve des manuels de langues indigènes, des traités de droit, des ouvrages de géographie, des publications rares concernant l'Indochine.

La bibliothèque du ministère des Colonies

L'administration des colonies ne fut placée sous l'autorité d'un ministère qu'en 1894 : une bibliothèque y fut créée « pour les besoins des fonctionnaires relevant du département ». Conservée à Paris sous la responsabilité de la Section outre-mer des Archives nationales, elle fut transférée à Aix-en-Provence en 1986. On y trouve des ouvrages généraux d'histoire coloniale, des écrits sur l'Afrique noire et une série riche de journaux indochinois, malgaches, antillais, africains.



La bibliothèque AOM

Elle s'est d'abord constituée à partir des volumes rapatriés de la bibliothèque du Gouvernement général de l'Algérie. C'est un fonds vivant qui accueille les nouveaux achats et dons. Ce fonds bibliographique offre aux chercheurs une belle collection de publications locales : des grands titres de la presse algérienne mais également des journaux indochinois et malgaches.

La bibliothèque Moreau de Saint-Méry

La bibliothèque de l'érudit martiniquais Moreau de Saint-Méry formée de 275 volumes, rassemble livres, factums, mémoires judiciaires, ainsi que des journaux locaux antillais d'une grande rareté. Cet ensemble relié uniformément couvre la fin du XVIII^e siècle et la période révolutionnaire.



Des ouvrages anciens...



...la presse d'outre-mer

Une bibliothèque vivante

Un enrichissement régulier

Les collections, y compris patrimoniales, s'enrichissent fréquemment par des achats et des abonnements. Les acquisitions réalisées tiennent compte de la complémentarité des collections avec d'autres bibliothèques aixoises, comme celle de la bibliothèque universitaire des Fenouillères, qui détient un fonds Histoire coloniale. L'enrichissement du fonds est sélectif : l'Algérie, le continent africain, l'océan Indien, l'Asie, les Antilles, l'Océanie... mais vise l'exhaustivité.

Par ailleurs, la bibliothèque reçoit régulièrement des dons en provenance d'institutions, d'enseignants, de familles. Ces documents, riches en publications souvent rares, complètent les collections de la bibliothèque. En 2021, un don constitué d'une cinquantaine d'ouvrages sur les mœurs et coutumes du peuple malgache, l'exploration scientifique et géographique de Madagascar mais également la géologie et la faune locale, est venu compléter nos collections.

Une bibliothèque accessible et visible

La consultation des ouvrages s'effectue en salle de lecture, sans possibilité de prêt à domicile pour les lecteurs. Des usuels en accès libre sont également mis à la disposition des chercheurs. Il s'agit de dictionnaires biographiques,

d'atlas, d'instruments de recherche et d'ouvrages de référence. Les ouvrages rares ou précieux de la réserve sont également communicables et font l'objet d'un soin attentif.

Un catalogue informatisé contient les références des documents imprimés présents dans les quatre fonds bibliographiques conservés à Aix-en-Provence. Les périodiques sont également présents dans le catalogue SUDOC-PS¹. L'adhésion à cette ressource offre une visibilité accrue de la bibliothèque et des collections de périodiques et suscite des demandes de chercheurs pour des reproductions d'articles.

Une bibliothèque ouverte et reconnue



Une coopération numérique

La bibliothèque participe régulièrement à l'enrichissement de bibliothèques numériques.

Sont ainsi consultables sur Gallica² une partie de la bibliothèque Moreau de Saint-Méry, et sur Odyssee³ la bibliothèque numérique patrimoniale d'Aix-Marseille Université, un corpus de revues coloniales. Les opérations de numérisation se poursuivent régulièrement, enrichissant ces bibliothèques patrimoniales au bénéfice des lecteurs.

La bibliothèque est active sur les réseaux sociaux (Twitter). Elle participe à un événement hebdomadaire, #VendrediLecture, l'occasion d'attirer l'attention des internautes sur ses fonds.

Le label CollEx

La bibliothèque des ANOM vient de recevoir le label « CollEx » distinguant au niveau national des collections d'excellence pour la recherche. Ce label, délivré par le GIS (Groupement d'intérêt scientifique) CollEx-Persée, soutient l'acquisition de ressources documentaires spécialisées et la constitution des collections numériques. L'attribution du label offrira une visibilité accrue de la bibliothèque, ses collections seront valorisées par le GIS CollEx-Persée, notamment par la présence des ANOM dans l'Annuaire des collections labellisées.

Une bibliothèque en évolution

Au sein de la bibliothèque, nous suivons de près la transition bibliographique. Ce programme impulsé par l'ABES⁴ et la BnF⁵ a pour objectif de valoriser les ressources des bibliothèques sur le web et d'améliorer l'expérience que l'utilisateur aura des catalogues. Pour atteindre cet objectif, la bibliothèque des ANOM travaille sur la structuration de ses données et envisage une mise à niveau de son SIGB (système intégré de gestion de bibliothèque).

Au cours de cette dernière année, la bibliothèque a franchi un nouveau cap en matière de visibilité, elle a acquis une nouvelle reconnaissance grâce au label CollEx, elle est visible sur Gallica, elle est bien identifiée au sein d'un centre de recherche de renommée internationale. La prochaine étape sera la création d'une bibliothèque numérique.

par Sylvie Pontillo, responsable de la bibliothèque des Archives nationales d'outre-mer : anom.aix@culture.gouv.fr



Salle de lecture

INFORMATIONS PRATIQUES

Archives nationales d'outre-mer,
29, chemin du moulin de Testas
CS 50062 - 13182 AIX-EN-PROVENCE Cedex 5

Ouverture des salles de consultation du mardi au vendredi de 9 h 00 à 16 h 30 sans interruption.
Fermeture du bâtiment à 16h30.
Se renseigner toutefois avant un déplacement.

Une inscription est nécessaire. Tous renseignements sur le site :

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr>

¹ <http://www.sudoc.abes.fr>

² <https://gallica.bnf.fr>

³ <https://odyssee.univ-amu.fr>

⁴ Agence bibliographique de l'enseignement supérieur

⁵ Bibliothèque nationale de France

Coordination pour l'Afrique de demain (CADE)



La Cade (Coordination pour l'Afrique de Demain) se définit depuis quelques années comme un think tank socio-économique. C'est la raison pour laquelle, en plus de ses activités de rencontres-débat, le club produit des livres blancs et des livrets de recommandations dont l'objectif est de formuler des propositions sur des sujets de politiques publiques, d'environnement, d'investissement, etc.

En 2022, la Cade a réalisé deux livrets :

- « Europe-Afrique : quels nouveaux modèles d'investissement ? 85 recommandations pour un avenir constructif ». Ce document est sorti en février de 2022, à l'approche du



Sommet Afrique-Europe qui a eu lieu à Bruxelles. Les 85 recommandations sont divisées en 13 chapitres, tels que les politiques agricoles, le développement énergétique, le marché du travail et les compétences qualifiées, la simplification des procédures de l'Union Européenne, etc. Le livret met l'accent sur des types de projets vers lesquels les nouvelles générations d'Européens et d'Africains doivent travailler ensemble. Les annonces de « new deal » pour l'Afrique doivent s'estomper, car elles souvent trompeuses et restent « élitistes »

- « Eau et assainissement, en Afrique et en Méditerranée, 40 recommandations pour de nouveaux modèles de partenariat ». Le document présente un recensement de chiffres macro-économiques, et des recommandations divisées en 7 chapitres, telles que les systèmes d'information et la valorisation des savoir-faire ou la gestion des risques environnementaux et climatiques. Parmi les deux idées majeures, il y a l'investissement à une meilleure organisation et la transparence entre les différentes parties prenantes des activités de la gestion de l'eau. L'autre est relative aux stratégies de valorisation en ressources des déchets domestiques et industriels.

Roland Portella

Pour approfondissement écrire à cade@afrique-demain.org

Association Réalité et Relations Internationales



www.arri.fr arri@wanadoo.fr

Dans notre présentation, l'année dernière, de l'association ARRI qui, ne l'oublions pas, est à la genèse d'AROM puisque son fondateur, Serge Jacquemond, en était le vice-président, nous évoquions les signes annonciateurs d'un retour à la normale après deux ans de pandémie.

C'est aujourd'hui une réalité. Notre jeune président, David Capitant, grâce à ses nombreuses fonctions et ses relations, nous a permis de proposer régulièrement aux membres des conférences dans les locaux de la rue Nicolo et à la maison Heinrich Heine à la Cité Internationale Universitaire de Paris.

François Toussaint, qui avait eu le courage de reprendre pendant 2 ans le secrétariat général, a cédé la place à Geneviève Tinturier.

Soutenue par François Toussaint et une équipe soudée par leurs anciennes et excellentes relations, ARRI a repris son rythme d'organisation de conférences et de voyages ainsi que de participation aux colloques et conférences d'associations amies ou partenaires. Le premier mardi de chaque mois, en soirée, les membres peuvent se retrouver au siège pour des échanges amicaux autour d'un thème animé par l'un des membres.

Les médias mensuels *Lettre d'ARRI* et *Observatoire de médias étrangers* sont diffusés plus largement en dehors des membres de l'association. Toujours à l'écoute d'une "meilleure intelligence du monde", l'association s'est recentrée sur l'Union européenne bien que le mensuel *Observatoire des médias étrangers* consacre toujours la plus grande part de ses articles aux événements du monde.

Les objectifs pour 2023 sont de fortifier les équipes et de constituer des groupes thématiques chargés de se réunir régulièrement pour produire des dossiers sur des sujets de portée nationale ou internationale : environnement, énergie, technologies, etc. Des voyages lointains et des séjours proches sont en cours de programmation. L'enrichissement et une meilleure présentation du site seront poursuivis.

Institut du Pacifique



www.institut-du-pacifique.org

Après les interruptions dues à la pandémie, l'Institut du Pacifique a repris peu à peu l'ensemble de ses activités. Au cours de l'année 2021 et au début de 2022, les conférences se sont déroulées à la fois en présentiel et en visio conférences, cette formule permettant de satisfaire un plus grand nombre de nos membres.

Nos conférences ont été liées aux questions d'actualité de notre zone sans pouvoir cependant toutes les aborder. Nous avons traité les sujets suivants au cours de l'année écoulée :

- Débat sur « *L'Indopacifique* » avec Baveer Arora, ancien Recteur de l'Université Jawaharlal Nehru de New Delhi et, pour l'Institut du Pacifique : Louis Chatellier, Daniel Haber et Hélène Mazeran
- « *Panama ou les limbes du Pacifique* » avec Patrick Boursin, ancien ambassadeur de France au Panama
- « *Un calme relatif dans la péninsule coréenne ?* » avec Antoine Bondaz, chargé de recherches à la Fondation pour la Recherche stratégique et enseignant à Sciences Po
- « *La politique étrangère de Joe Biden : orientations et pertinences* » avec Daniel Haber, Vice-Président de l'Institut du Pacifique
- « *L'alliance du Pacifique* » avec Pierre-Jean Vandoorne, ancien ambassadeur de France en Colombie et au Venezuela
- « *L'impact de la guerre en Ukraine sur la zone Asie-Pacifique : aspects économiques et financiers, enjeux géopolitiques* » avec Hubert Testard, ancien conseiller économique à la DG Trésor, enseignant à Sciences Po et à l'Ecole des affaires internationales
- « *La Chine : incertitudes et inquiétudes* » avec Denis Lambert, de l'Institut du Pacifique, conférencier au CID
- « *Comment la Communauté du Pacifique répond-elle aux enjeux du Pacifique ?* » avec Olivier Auguin, Responsable du bureau de liaison européen de la Communauté du Pacifique

Les conférences sont annoncées sur notre site et sont ouvertes à tous, à la seule condition de s'inscrire en amont. Elles peuvent ensuite être consultées sur le site de l'Institut : www.institut-du-pacifique.org.

En outre, les rubriques « actualités » et « événements du mois » s'efforcent de présenter au mieux certains événements relatifs à la zone Pacifique. Alors que la situation sanitaire redevient normale, nous allons reprendre nos projets d'échanges et/ou d'activités conjointes avec des entités ayant des centres d'intérêt voisins des nôtres.



Fraternité Afrique



Pourquoi une nouvelle association qui a pour objectif de renforcer les liens entre nos compatriotes et l'Afrique ?

1. C'est la diffusion du rapport de la Commission d'experts réunie fin mars 2021 par l'historien Vincent Duclert sur le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994 et surtout ses conclusions sévères sur les responsabilités « lourdes et accablantes » de notre pays dans la survenue du génocide qui a suscité l'indignation de plusieurs coopérants et experts ayant vécu ou travaillé dans ce pays à l'époque des faits. La lecture approfondie du document n'a fait que renforcer la réaction initiale. Aussi bien la composition de la commission, la commande étatique du président Macron dans un temps contraint, un travail réduit à la lecture d'archives sans enquêtes de terrain, un parti-pris en faveur du FPR de Paul Kagamé que la méconnaissance du pays et des populations ne pouvaient qu'aboutir qu'à *un rapport partiel, partial et bancal* avec des conclusions ne reflétant pas les observations des experts au cours du texte. Nos notes largement diffusées dans la presse n'ont pas été reprises, même marginalement. Le Rapport Duclert reste considéré encore aujourd'hui comme un document de référence malgré nos avis et ceux argumentés de près d'une dizaine de journalistes, historiens, sociologues et diplomates.

2. Devant cet état de fait, nous avons considéré qu'il nous fallait dépasser notre indignation de départ et le dossier rwandais. Car les enjeux étaient plus généraux. En ce qui concerne le passé sur le continent africain, il n'était pas réaliste d'endosser uniquement tous les écarts de la politique de notre pays, de la colonisation comme de l'après-colonisation, et d'occulter tous les apports de celui-ci à ces pays. Il ne l'était pas non plus de se limiter à ses périodes et de ne pas s'intéresser aux évolutions actuelles afin que la France reste toujours présente sur le continent. Ici est créé une association en ayant des objectifs ambitieux sous l'appellation « *Fraternité Afrique* » :

✦ *Renforcer les liens entre notre pays et le continent africain* en participant aux réflexions sur la politique africaine de la France ;

Se refermer sur l'Hexagone dans la mondialisation actuelle comme le proposent certains partis politiques c'est faire preuve d'irréalisme. C'est aussi une position sans avenir avec une importante diaspora sur notre sol et face à un continent africain si proche et d'une telle vitalité démographique. L'expérience acquise par un grand nombre d'entre nous doit être aussi utilisée.

✦ *Participer à la coopération au développement ;*

La contiguïté entre deux mondes, un nanti au Nord et un pauvre au Sud, ne peut être viable et entraîne des migrations incontrôlables. Seule une politique de développement active est une des réponses à ce déséquilibre.

✦ *Promouvoir les cultures africaines ;*

D'une grande vitalité, elles sont présentes partout dans notre pays dans la littérature, la musique, la mode pour notre plus grand plaisir !

3. La première étape entreprise par notre association a été d'assurer une *information régulière, objective* équilibrant les « mauvaises nouvelles » et les expériences positives. Ainsi l'association produit depuis seize mois une « revue de presse et d'audiovisuel », tous les cinq jours, à partir d'articles de journaux, de revues, d'émissions de radio et télévisions francophones. Elle est alimentée en grande partie par une de nos adhérentes. Elle est diffusée auprès de 160 lecteurs. Chaque revue comprend trois parties « Politique, Développement-Environnement, Culture » dans lesquels les liens des articles, une vingtaine, sont inclus.

4. La deuxième étape a été de donner une place à nos adhérents pour exprimer leurs points de vue, leurs souvenirs, leurs productions littéraires et l'information sur les événements qu'ils organisent. *Six bulletins* trimestriels ont été déjà diffusés.

5. La troisième étape sera d'organiser des *Rencontres* sur des thèmes d'actualité. Il s'agit pour notre jeune association aussi de participer à des débats, des forums, des expositions comme à tous autres moyens d'expression sur les médias en liaison avec d'autres associations qui ont des objectifs similaires aux nôtres. Le but n'est pas de se substituer aux associations qui existent déjà. La tâche est si grande mais « l' Union fait la force ! »

Joël Dine, Président

joeldine@free.fr

ADOSOM

www.adosom.fr



Le Bellevue...

L'ADOSOM, Association des Oeuvres Sociales d'Outre-mer mettait jusqu'à présent la Résidence Windsor à la disposition de ses adhérents et aux membres associés ou parrainés par des adhérents. Seul établissement hôtelier cannois créé au XIX^{ème} siècle, toujours en activité, celui-ci continue à accueillir ses hôtes dans le cadre accueillant d'un parc de verdure situé à quelque 300 mètres de la Croisette, des plages et de la rue d'Antibes. Avec 47 chambres toutes rénovées et climatisées, cet hôtel est un lieu d'accueil de



... et son salon.

qualité, offrant une atmosphère chaleureuse et familiale avec une restauration traditionnelle. De par la situation géographique de Cannes, c'est un lieu idéal pour rayonner dans toute la Côte d'Azur.

À cette offre, l'ADOSOM ajoute désormais un second établissement, en Auvergne, dans la station thermale de Châtel-Guyon (Puy-de-Dôme). L'hôtel Bellevue propose ses 38 chambres de confort moderne, dans le calme, ainsi que les prestations de son restaurant. Au pied des volcans, en Auvergne, à 430 mètres d'altitude, cette station constitue un point de départ pour nombre de découvertes dans la région, lacs et cratères, châteaux et églises romanes, sans oublier le Parc Vulcania. Les thermes de Châtel-Guyon sont spécialisés dans les maladies chroniques de l'intestin et la rhumatologie. Des conditions tarifaires particulières sont réservées aux curistes.



Le Windsor.



La petite salle à manger du Windsor.

Ces deux établissements proposent une large gamme d'offres, notamment forfaitaires et avantageuses, à différentes périodes de l'année. Toutes informations utiles pourront être obtenues sur le site www.adosom.fr ou par téléphone au 04 92 18 82 13, les réservations devant être effectuées au 09 73 44 14 63 ou à l'adresse suivante : reservation@adosom.fr

AROM



Depuis un an maintenant, AROM a repris le cours de ses activités, après l'impact du Covid 19 sur ses réunions et l'incidence de la perte de son bureau, rue Oudinot. Les assemblées générales groupées de 2020 et 2021 ont été accueillies au ministère des Outre-mer, le 22 décembre 2021. Elles ont permis de faire le point sur l'ensemble de la période délicate qui a imposé des adaptations ; pour autant a été préservée la parution du bulletin en fin d'année 2020 et 2021. Un conseil

d'administration s'est réuni le 13 juin 2022 et l'assemblée générale, le 17 novembre dernier. L'année écoulée a vu se succéder trois membres du Gouvernement en charge des Outre-mer. Plusieurs occasions ont été offertes au président d'évoquer la situation d'AROM et son aspiration à poursuivre ses activités, avec le soutien du Ministère, apprécié à sa juste valeur. À ces contacts, se sont ajoutées des initiatives pour identifier de nouveaux auteurs d'articles : ainsi, un jeune officier des Troupes de marine, lauréat du prix de l'interculturalité décerné par l'Etat-major spécialisé pour l'Outre-mer et l'Etranger, ou bien encore un universitaire marocain qui a répondu à un appel à contribution lancé par AROM sur le site de l'Institut des mondes africains et un consultant international indépendant, spécialiste des questions de financement de la santé.

L'élection au conseil d'administration, trois ans après la précédente, est intervenue lors de la dernière assemblée générale. Il compte onze membres dont deux nouveaux, Jean-Marc Boyer et José Hott. Le bureau a été désigné ensuite par le conseil. Il demeure inchangé dans la répartition des fonctions. En outre, il a été créé, au sein du bureau, pour contribuer à la pérennité de l'association, un poste de délégué à la communication. Celui-ci est confié à Jean-Marc Boyer dont le père, l'ambassadeur Gaston Boyer, a été le concepteur du logo d'AROM. Il fut l'un des fondateurs de l'association comme le sont deux des membres du conseil d'administration actuel, le général Gilbert Chavannes et Marc Dequecker, notre délégué à la protection des données. L'équipe ainsi formée entend œuvrer pour que soit assurée la relève en recherchant celles et ceux qui auront à cœur de s'associer à la réflexion sur les Outre-mer dans l'acception la plus large qui est celle d'AROM, embrassant « *les Outre-mer autrefois dépendants de la France et ceux demeurés français* ».

Pour compléter la collection du bulletin constituée à l'intention de la Bibliothèque Nationale de France, la rédaction recherche un exemplaire du Bulletin N°19 de décembre 2009.

assoarom@gmail.com

In memoriam

Cyr DESCAMPS

Africaniste, préhistorien, s'étant tourné par la suite vers l'archéologie sous-marine et l'Antiquité, Cyr Descamps, décédé le 18 septembre 2021, à l'âge de 80 ans, a consacré au Sénégal la première partie de sa carrière universitaire. Affecté au Sénégal au titre du service national en 1964, il intègre en 1966 l'Institut fondamental d'Afrique Noire et soutient en 1972 une thèse à la Sorbonne : « Contribution à la Préhistoire de l'Ouest sénégalais ». Devenu Maître-assistant à l'Université de Dakar il y poursuit ses activités jusqu'en 1982 dans un pays qu'il considère comme sa deuxième patrie. Affecté ensuite à l'Université de Perpignan, il y enseigne dans sa discipline tout en s'orientant aussi vers les techniques de fouilles et

vers l'archéologie sous-marine. En 1988, il crée et dirige jusqu'en 2006 l'ARESMAR, Association pour les recherches sous-marines en Roussillon, dont il était devenu le Président d'honneur. Bien au-delà de sa retraite, en 2002, il poursuit dans les campagnes de fouilles notamment au Liban, à Tyr. Avec le Sénégal, il demeure en lien étroit, séjournant une partie de l'année sur l'Île de Gorée. Son épouse et lui-même apportent un soutien apprécié à son musée historique, haut-lieu mémoriel de ce pays. Chercheur infatigable, Cyr Descamps, laisse un grand souvenir, notamment à ses anciens étudiants qu'il était fier de retrouver dans les fonctions pour lesquelles il avait contribué largement à les former.

Marc BOTTI

Le 9 janvier 2022, Marc Botti, âgé de 96 ans, Administrateur en chef de la France d'Outre-mer (h) décédait à Montauroux dans le Var où il s'était retiré. Ancien élève de l'Ecole nationale de la F.O.M. (promotion 1945), il sert au Cameroun, encore sous tutelle des Nations Unies, de 1949 à 1958, d'abord en subdivision puis comme commissaire-adjoint au plan et directeur de cabinet du ministre des affaires économiques. Délégué-adjoint du Haut-Commissaire du Cameroun à Paris de 1958 à 1959, il est affecté ensuite à la Société d'études pour le développement économique et social alors créée

par la Caisse des dépôts pour participer à la politique de coopération consécutive à la décolonisation. Après avoir dirigé, simultanément à partir de 1965, le groupe de recherche en économie de l'éducation à l'Université de Paris, il rejoint en 1970 l'UNESCO où il exerce comme administrateur principal jusqu'en 1986.

Parmi ses travaux figure un ouvrage sur « *L'éducation de base dans les pays du Sahel* ». Il poursuit encore une dizaine d'années comme consultant de cette organisation mais aussi de la Banque Mondiale.

Claude LE BORGNE

Le général de division Claude Le Borgne nous a quittés le 22 janvier 2022. Il venait, quelques semaines plus tôt, d'avoir franchi le cap de 100 ans. Élève de Saint-Cyr en 39-40, sous-lieutenant d'infanterie coloniale en 1940, il rejoint la Mauritanie en 1942 où il sert dans une unité méhariste jusqu'en 1950. Son parcours le conduit ensuite en Indochine, en Algérie, au Liban, et, à nouveau, en Mauritanie, où il a passé le plus de temps hors de la France métropolitaine, et en Algérie. À l'Ecole supérieure de guerre en 1964 et promu Lieutenant-colonel, il enseigne par la suite à l'Ecole d'état-major et commande, de 1966 à 1968, le 2^{ème} régiment de parachutistes à Madagascar. Auditeur puis cadre

au Centre des hautes études militaires, devenu général de brigade en 1973, il commande à Saint-Malo puis à Versailles avant de devenir adjoint au gouverneur militaire de Metz. Général de division en 1978, il est à la tête, à Landau, de la 5^{ème} division blindée jusqu'en 1980. Il est alors nommé adjoint au directeur de l'Institut des hautes études de défense nationale. Commandeur de la Légion d'honneur, le général Le Borgne était, depuis 1991, membre titulaire de l'Académie des sciences d'outre-mer. Auteur d'une dizaine d'ouvrages, il a décrit son aventure humaine « *celle d'un Candide breton au cœur d'un siècle de fer* », dans « *Routes de sable et de nuage* », récit auquel on ne peut rester indifférent.

Hervé KERNEIS

Au début de l'année, le conseil d'administration de l'ADOSOM désignait à l'unanimité Hervé KERNEIS, Administrateur en chef de la France d'Outre-mer (h), en qualité de Président d'honneur. Il avait été l'un des pionniers de l'Association des œuvres sociales d'Outre-mer et était demeuré très impliqué dans son fonctionnement. Il est décédé le 27 juillet 2022. *« C'est un peu la mémoire de l'ADOSOM qui part avec lui »* note alors Jean-Louis Bouilhol, président de l'association, dans le message qu'il diffuse sur le site de l'ADOSOM. Né le 8 août 1926, Hervé Kerneis appartenait à la promotion 1945 de l'Ecole nationale de la F.O.M. Après son service militaire, il est affecté près de dix années au Congo, successivement,

chef de quatre districts, puis adjoint au directeur des affaires économiques à Brazzaville. A l'approche des Indépendances, en 1959, il est nommé adjoint au chef de la mission d'aide et de coopération à Abidjan. De retour en France en 1961, il suit le stage d'expert coopération internationale du C.P.D.C.E.T. avant de s'orienter vers le secteur privé en devenant inspecteur de la Société commerciale de l'Ouest-africain, la SCOA. En 1969, il rejoint, en qualité d'inspecteur, la Banque régionale d'escompte et de dépôts avant d'être nommé directeur de département à la BRED. De 1987 à 1989, il achève sa vie professionnelle comme cadre d'une société de matériel informatique.

Sabine DIDELOT

Sabine Didelot, membre depuis plusieurs mandats du conseil d'administration d'AROM, est décédée le 2 septembre 2022. Nous savions qu'elle combattait la maladie depuis de longs mois et avions toujours l'espoir de la savoir rétablie jusqu'au jour où un appel téléphonique a eu pour réponse un message faisant comprendre qu'elle n'était plus. Assidue à nos réunions, mesurée dans ses interventions, elle était appréciée de toutes et de tous. Discrète, elle n'évoquait guère les facettes de ses activités et de ses engagements. Née à Dalat en 1937, élève de l'Institut d'études politiques de Paris après des études classiques, elle multiplie ensuite ses expériences professionnelles, à la Compagnie Thomson-Houston, à l'Institut européen pour la formation professionnelle puis en qualité d'attachée de presse et d'information au consulat général de France à Boston de 1965 à 1969. De retour en France, elle est chargée des relations extérieures à la CEGOS

puis attachée de direction à la Fondation Royaumont avant de rejoindre le secrétariat du Conseil Franco-britannique. De 1976 à 1980, elle est chargée de mission auprès du responsable des études prospectives de Radio-France puis, de 1981 à 1984, à la direction des études générales et des affaires internationales de l'Agence de l'Informatique. Elle est aussi, à la même époque, à titre bénévole, secrétaire générale du Conseil franco-britannique. Enfin, de 1986 à 2002, elle est responsable des publications au département des études et de la prospective du ministère de Culture et de la Communication. Présidente de l'association des anciennes élèves de la Congrégation Notre-Dame au Vietnam, elle était responsable de l'aumônerie catholique de la Clinique Georges Bizet. Sabine Didelot avait été distinguée en qualité Membre du « Most excellent Order of the British Empire » (MBE).

BULLETIN

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Jean-Pierre VIDON

Direction artistique : Florelle Chapelle

Mise en page : Mélanie Luciani

Imprimeur : POLYGRAPH, 155 rue Roger Salengro, 92370 CHAVILLE

Date de parution : Décembre 2022 - Dépôt légal : Décembre 2022

Gratuit

ISSN : 2610-3370